



Rapport d'activité 2011

N° 8



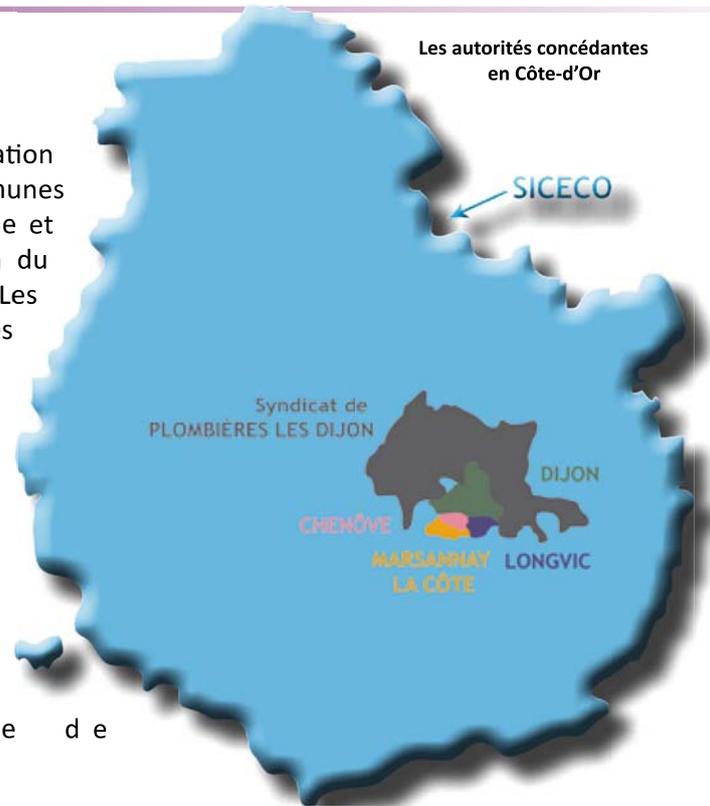
siceco
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or

Le SICECO, Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or

Créé en 1947, le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale. Au 1^{er} janvier 2012, il regroupe 663 communes de Côte-d'Or. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, ces dernières lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité. Les communes ont ensuite le choix de lui transférer les compétences suivantes :

- distribution du gaz
- éclairage public
- achat d'énergie
- enfouissement des réseaux de télécommunication
- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

En compétence partagée avec les communes, le SICECO propose plusieurs services relevant de l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que les communications électroniques



Les autorités concédantes en Côte-d'Or

Des missions d'intérêt public

- Veiller au maintien d'un service public performant
- Contrôler la bonne exécution des missions des concessionnaires (ERDF pour l'électricité et GRDF pour le gaz)
- Contrôler les services de fourniture aux tarifs réglementés d'EDF Branche Commerce
- Exercer la fonction de maître d'ouvrage partagée avec ERDF
- Participer à l'aménagement du territoire

L'essentiel

664 communes adhérentes

279 000 habitants

5 322 km de réseau HTA 20 000 V

3 781 km de réseau BT 400 V

332 582 k€ valeur brute de la concession d'électricité amortie à **40,9 %**

61 communes desservies en gaz et ayant donné la compétence

537 km de réseau gaz

33 088 k€ valeur brute de la concession de gaz amortie à **34,7 %**

81 733 points lumineux





Le mot du président

4



2011 à la une

5



De l'électricité pour tous

8



Investir pour un éclairage public optimisé et plus respectueux de l'environnement et des hommes

13



Contrôler et organiser le réseau public de distribution de gaz

19



Participer à la construction des réseaux de communications électroniques de demain

20



Répondre aux enjeux énergétiques de demain

21



2011 en chiffres

25



Une équipe au service des élus et des usagers

27



Faire connaître, informer, sensibiliser

29



Crédits photographiques :

© SICECO sauf couverture : Gaz © Vladimir Semenov - Fotolia.com ;
Éolienne © Tilio & Paolo - Fotolia.com ; page 3 : Panneau photovoltaïque
© pf30 - Fotolia.com ; page 7 : Compteur linky © FNCCR ; page 10 :
Rouvres-en-Plaine © Rouvres-en-Plaine ; page 12 : Is-sur-Tille © Is-sur-Tille ;
page 16 : Arnay-le-Duc (nuit) © Arnay-le-Duc ; page 17 : Talant © BFCL ;
page 18 : Ours Pompon à Saulieu © Saulieu ; Sapin Didier Marcel à Saulieu ©
Le Consortium ; page 18 : Château de Gevrey-Chambertin © Vittorio Sparta ;
page 20 : Fibre optique © Sabastian kaulitzki - Fotolia.com

Directeur de la publication : Jacques JACQUENET

Dépôt légal : octobre 2012 - ISSN : 1779-3688

Tirage : 1 700 exemplaires

Rédaction et mise en page : service communication

Impression : Médigraphique

Imprimé sur papier recyclé 100 %





L'attention portée par le SICECO au Très Haut Débit, l'attachement à progresser dans la voie du regroupement départemental, voici des sujets qui ont marqué l'année 2011.

Le Très Haut Débit sera le réseau du 21^e siècle en matière de communication. Le Syndicat a apporté sa contribution à l'élaboration du projet de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique pour la Côte-d'Or établi par le Conseil Général. Quant au regroupement départemental, il a été marqué par l'arrivée de Beaune en avril et l'acceptation, par le Comité, de l'adhésion de Châtillon-sur-Seine et de Rougemont, mais également par différentes réunions de

travail avec le Syndicat d'Électrification de Plombières-les-Dijon, en présence des services de la Préfecture et du Conseil Général de la Côte-d'Or.

A côté de ces sujets d'importance capitale pour l'avenir de nos territoires, de la mise en place de la loi NOME et de l'application de la nouvelle taxe sur l'électricité, le maître mot de nos actions durant cette année a été la vigilance : vigilance vis-à-vis de la réforme du FACE, outil indispensable de péréquation pour un aménagement équilibré, mais dont la transformation en Compte d'Affectation Spéciale peut entraîner des dangers pour cette source de financement de l'électrification rurale, vigilance également vis à vis des actions de notre concessionnaire ERDF. Ce dernier, par le dépôt d'une requête devant le Tribunal administratif, souhaite remettre en cause les dispositions du contrat de concession et donc des ressources associées. De plus, la modification, sans concertation préalable avec les Syndicats d'énergie et la FNCCR, des paramètres de calcul du nombre de départs et des clients mal alimentés entraîne une baisse des besoins en travaux (- 50%) et donc le risque d'une diminution importante des crédits FACE. C'est une des raisons qui conduit au rejet du compte rendu annuel d'activité d'ERDF au titre de l'année 2010.

Le Livre Blanc de la FNCCR «*Quel mode de gestion pour les services publics locaux ?*», présenté lors du dernier salon des maires, met d'ailleurs en évidence la baisse des investissements du concessionnaire depuis 30 ans en dépit d'une reprise importante depuis 2005. Il pointe l'existence d'une fracture électrique et la dégradation de la qualité de la distribution depuis quelques années sur le territoire national. C'est contre de telles tendances que le SICECO veut lutter.

Le vote du Budget 2012 en décembre 2011 marque l'engagement du Comité dans une réflexion importante en matière d'énergie. Le SICECO, devenu Syndicat d'énergies en 2009, lancera une étude intitulée «Stratégie énergétique départementale» permettant de préciser les actions à mettre en œuvre en matière d'évolution des réseaux de distribution et de déploiement des énergies renouvelables. Les «Assises de l'énergie en Côte-d'Or» permettront également d'alimenter la réflexion sur les caractéristiques du département concernant l'énergie et l'appropriation de l'enjeu énergétique par les territoires.

Pour la première fois, vous trouverez, ci-joint, la synthèse des rapports de concession Électricité et Gaz puisque leur contrôle est une des missions primordiales de votre Syndicat.

Je vous en souhaite bonne lecture et j'en profite pour remercier les femmes et les hommes, élus et membres du personnel, qui au quotidien font du SICECO un outil performant au service des communes adhérentes.

Jacques Jacquenet
Président du SICECO

Avancer vers le regroupement départemental

De nouvelles communes adhérentes !

Suite à un arrêté préfectoral du 23 mars entérinant son adhésion, la ville de Beaune a de nouveau rejoint le SICECO le 1^{er} avril. La commune constitue, à elle seule, une Commission Locale d'Énergie (CLE). Elle a nommé 12 délégués titulaires, le Président de cette nouvelle CLE, Jean-Luc Becquet devenant également membre du Bureau et Vice-président du SICECO.

Le 25 mai, le Comité Syndical accepte à l'unanimité les demandes d'adhésion de Châtillon-sur-Seine et de Rougemont. Les communes adhérentes, invitées à délibérer sur ce sujet, se prononcent très largement en faveur de cette décision. À compter du 1^{er} janvier 2012 (arrêté préfectoral du 14 novembre 2011), Châtillon-sur-Seine fera partie du SICECO (intégrée à la CLE 7 «Pays Châtillonnais»). L'adhésion de Rougemont, quant à elle, aura lieu prochainement, une fois que son retrait du Syndicat Intercommunal pour l'Électrification de la Région d'Aisy-sur-Armançon (Yonne) sera prononcé.

Éviter les pénalités du FACÉ en 2012

Le SICECO a organisé, les 21 juin et 21 juillet 2011, des rencontres avec le Syndicat d'Électrification de Plombières-lès-Dijon, en présence des services de la Préfecture et du Conseil Général. Il a présenté, à cette occasion, un document de travail qui répondait, point par point, aux exigences du Syndicat de Plombières, notamment la garantie d'une enveloppe financière aux communes composant actuellement ce Syndicat, dans le cadre de leur intégration au sein d'une même CLE du SICECO, et les modalités d'intégration de l'agent salarié du Syndicat, ceci afin de parvenir au regroupement départemental au niveau rural dans les meilleures conditions possibles.

Rencontrer les élus

La CLE, un relais d'information à l'échelle locale

Le territoire du SICECO est divisé en 16 Commissions Locales d'Énergie (CLE) qui se réunissent deux fois par an. Les représentants de chaque commune peuvent y faire part de leurs demandes ou de leurs suggestions. Jouant un rôle de proximité auprès des communes, les CLE permettent de véhiculer les informations (juridiques, techniques, ...), d'aider au montage des projets (conseils, orientations, procédures, financements, ...) ou de présenter et ajuster les futures programmations de travaux.

Des réunions bi-annuelles

Les CLE ont eu lieu du 18 avril au 20 mai et du 24 octobre au 25 novembre. À côté des traditionnelles programmations de travaux, le SICECO a présenté aux élus différents sujets tels que les relations avec ERDF, l'inventaire FACÉ, les transformateurs PCB, le très haut débit, le regroupement départemental ou encore les services liés à l'énergie (gestion des Certificats d'Économies d'Énergie ; chaufferies bois, ...)

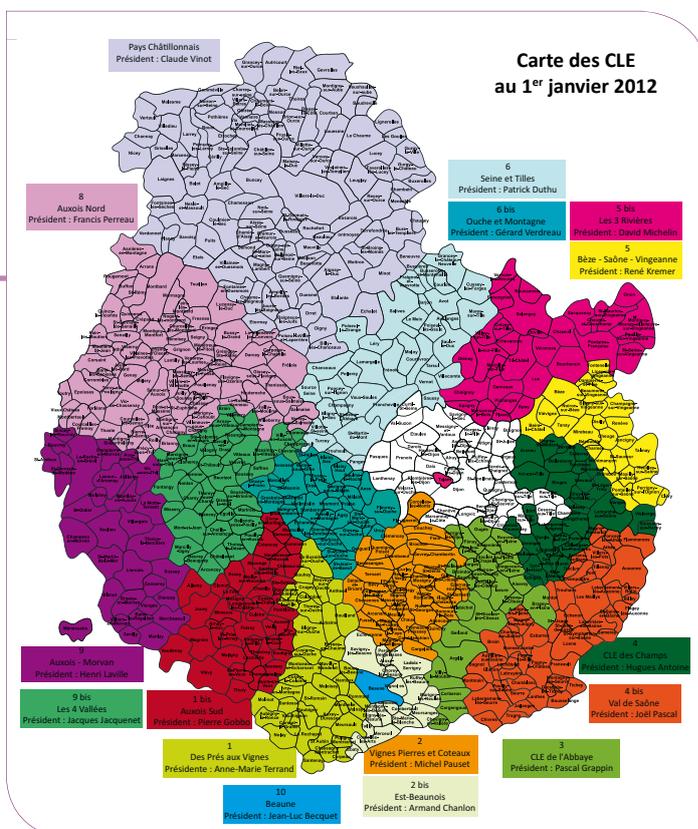
Coup de projecteur sur...

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

La loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales prévoit l'élaboration par le Préfet d'un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Dans l'avis adressé, en tant qu'EPCI, aux services de l'État, le SICECO note que le regroupement de la compétence électricité au sein d'une entité unique n'est pas inscrit parmi les objectifs mais seulement dans les orientations. Il propose, dans la motion adoptée par le Comité Syndical du 25 mai, d'intégrer dans le nouveau Schéma le regroupement des communes de Côte-d'Or en deux temps :

- Parvenir au regroupement avant la fin 2011 avec les communes rurales du Syndicat de Plombières-lès-Dijon (compte tenu des différences d'exercice de la compétence entre les régimes rural et urbain, notamment en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des travaux)
- Poursuivre en parallèle les discussions avec les autres villes afin d'arriver au regroupement départemental dans les années à venir

468 communes, sur les 482 qui ont répondu, ont approuvé la motion, montrant ainsi que le regroupement départemental est pour celles-ci un sujet de préoccupation.



Acquérir une voiture électrique à des fins expérimentales

Mesurer les conséquences sur les réseaux électriques

Le développement des véhicules électriques fait partie des grands projets de l'État pour respecter les engagements de la France concernant les réductions de gaz à effet de serre.

D'une manière générale, le SICECO s'interroge sur la capacité du réseau et du système de production électrique français à pouvoir fournir la puissance nécessaire au futur parc de voitures électriques si ce dernier venait à s'accroître rapidement.

À l'échelle du département, le SICECO, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture d'électricité, souhaite connaître les conséquences engendrées sur le réseau par la multiplication de ce type d'automobile. Lors des rechargements des batteries, une augmentation de la demande en fourniture d'électricité pourrait effectivement entraîner une surcharge du réseau et donc des contraintes électriques pour l'ensemble des usagers. Le Syndicat, à qui incombent les renforcements du réseau électrique dans les communes de moins de 2 000 habitants, voudrait ne pas subir ces travaux rendus nécessaires par ce nouvel usage.



S'impliquer dans le déploiement et l'exploitation des bornes de rechargement

Le SICECO, de par ses compétences et sa connaissance du territoire, pourrait s'impliquer dans le déploiement et l'exploitation de bornes de recharge pour le compte des communes adhérentes qui le souhaiteraient. D'autre part, des bornes réparties judicieusement dans le département pourraient éviter aux utilisateurs de véhicules électriques une «panne sèche» !

Dans le cadre de son expérimentation et pour tester ces équipements, le SICECO a également décidé de s'équiper et de tester plusieurs modèles de bornes de chargement afin de vérifier les éventuels impacts sur le réseau, selon le type de charge (voir ci-contre) et l'heure à laquelle elle s'effectue.

Durée théorique de recharge complète d'un véhicule électrique d'une capacité de 25 kWh



Le SICECO conseille d'ores et déjà aux futurs utilisateurs la recharge lente des batteries, au cours de la nuit pour profiter des heures creuses si leur abonnement le permet.

Instantanés de 2011



S'adapter aux évolutions

La TLE s'en va, le TCFE arrive

L'article 23 de la loi NOME, votée le 7 décembre 2010, comporte une mesure qui a des répercussions importantes pour les communes : le remplacement de la taxe locale sur l'électricité (TLE) par la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Il faut remonter en 2003 pour trouver l'origine de cette disposition puisque, le 27 octobre, une directive européenne obligeait la France à mettre en conformité les taxes locales sur l'électricité avec le droit communautaire. Elle imposait notamment aux États membres d'introduire dans leur législation une taxe sur le produit électricité payée par tous et assise sur les volumes d'électricité consommés. Si la TLE était facultative et reposait sur le montant de la facture, la toute nouvelle TCFE devient obligatoire sur l'ensemble du territoire et est fonction, depuis le 1^{er} janvier 2011, de la quantité d'électricité consommée uniquement.

Des tarifs de référence sont fixés par la loi et les collectivités peuvent appliquer un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8. Le SICECO a choisi d'appliquer un coefficient de 8 (voir page 26). À partir du 1^{er} janvier 2012, puis à chaque nouvelle année, ce coefficient multiplicateur pourra être actualisé en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation, hors tabac.

À noter que les conséquences pour les communes sont considérables : les consommations de plus 250 kVA sont également taxées au profit de l'État et les consommations d'électricité de l'éclairage public sont désormais assujetties à la TCFE, raison qui pousse le SICECO à mener ses communes adhérentes sur la voie des économies dans ce domaine (coupures nocturnes, diminution de puissance, ...).

Le saviez-vous ?

Le compteur Linky se déploie, le SICECO reste vigilant

Le 28 septembre, le Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, annonce la généralisation des compteurs communicants, appelés également compteurs Linky, en France à partir de 2013. Cette décision intervient après les résultats, qualifiés de « très bons » par le Ministre, de l'expérimentation menée par ERDF dans les départements d'Indre-et-Loire et du Rhône. Ce test visait à évaluer les coûts et les bénéfices que représenterait le déploiement des compteurs Linky pour les consommateurs et les acteurs du système électrique français. Si la généralisation paraît d'ores et déjà effective, le SICECO s'inquiète de ce déploiement, peut-être prématuré, et de nombreuses questions restent en suspens notamment la propriété de ces compteurs ou encore le coût réel pour le consommateur.



Coup de projecteur sur...

Le bâtiment du SICECO revêt de nouveaux habits de lumière

Se séparer d'une installation trop consommatrice par rapport au besoin réel en éclairage

4 bornes placées au sol et équipées en ballons fluos de 80 watts assuraient la sécurité des chemins piétonniers aux alentours du bâtiment du SICECO. 5 projecteurs de sol de 250 watts en Sodium Haute Pression (SHP) complétaient le dispositif qui représente une consommation annuelle d'environ 6 600 kWh pour un coût de 700 €.

Créer une mise en valeur lumineuse respectueuse de l'environnement

Soucieux de l'impact environnemental, notamment en termes de consommation d'énergie et de nuisances lumineuses, produit par l'éclairage de son siège, le SICECO a souhaité réaménager l'installation existante. L'entrée du bâtiment est aujourd'hui éclairée à l'aide d'un luminaire à leds de 77 watts. Le logo du SICECO, situé sur la façade, est mis en valeur par un projecteur, équipé de leds de 6 watts seulement. Pour une meilleure maîtrise de son éclairage, le SICECO a équipé le bâtiment d'une horloge astronomique pilotée par une cellule photoélectrique installée sur son toit. Cette cellule permet de synchroniser l'allumage et l'extinction selon la luminosité ambiante. Le SICECO applique le conseil qu'il donne à ses communes adhérentes, puisque la mise en lumière est effectivement coupée de 21h30 à 7 h00. Ce nouvel aménagement ne consomme que 66 kWh à l'année pour un coût de 22 €. Le SICECO souhaitait également mettre en valeur la verrière située à l'avant du bâtiment. 32 plots ont été disposés (leds solaires de couleur verte ou blanche). Ce matériel présente l'avantage d'obtenir une illumination subtile, autonome (les plots fonctionnent à l'énergie solaire) et sans nuisance lumineuse. L'ensemble offre une mise en valeur optimisée, douce, esthétique et maîtrisée.

Faire le pari des leds

Les leds ou diodes électroluminescentes, sont arrivées dans le monde de l'éclairage public il y a quelques années. Pour la mise en valeur de son bâtiment, le SICECO a décidé de recourir à cette nouvelle technologie que l'on présente comme très prometteuse. Il a su l'utiliser là où elle paraît le mieux adaptée : éclairage de zones précises et des abords de bâtiments.



Veiller au maintien d'un service public de fourniture et de distribution électrique performant

Conformément au Cahier des Charges de Concession, le SICECO contrôle tous les ans les données comptables et financières de l'année précédente fournies par le gestionnaire de réseau ERDF. Une analyse plus détaillée sur l'état de la concession en 2010 (*Contrôle de concession - Électricité - Synthèse exercice 2010*) est jointe à ce rapport d'activité. On notera donc ici les faits marquants de l'année 2010, notamment les différents éléments qui ont mené le SICECO à refuser le CRAC 2010 d'ERDF (compte rendu annuel d'activité).

Les PCB tirent leur révérence

En France, les PCB (polychlorobiphényles) sont aussi appelés pyralène, arochlor ou askarel. Ces produits ont été principalement utilisés comme diélectriques dans les transformateurs et les condensateurs à cause de leur stabilité chimique et de leur ininflammabilité. Le PCB étant toxique, un décret du 18 janvier 2001 prévoyait l'élimination des appareils en contenant, tels que les transformateurs d'électricité, d'ici au 31 décembre 2010. En Côte-d'Or, la totalité des transformateurs contenant plus de 500 ppm de PCB a été retirée.

Une meilleure qualité de fourniture électrique en Côte-d'Or ?

En 2010, on constate une nette diminution, de l'ordre de 65 %, du nombre de clients mal alimentés en Côte-d'Or. Il convient de noter que le mode de calcul de cet indicateur a été modifié par ERDF. La brutalité des évolutions entre 2009 et 2010 remet en cause la pertinence générale de l'indicateur pour décrire fidèlement l'état du réseau. Le fait d'adapter ces paramètres est acceptable sous réserve d'en partager les causes. Or il est difficile de bien analyser ces nouveaux paramètres dans la mesure où les explications fournies par ERDF ont été sommaires. Par conséquent, les résultats 2010 sont difficilement comparables avec ceux des années antérieures et ne peuvent être acceptés.

Les indicateurs de continuité de fourniture, de leur côté, s'améliorent nettement : le temps moyen d'interruption avoisine les 70 minutes (contre 118 minutes en 2009) alors que les coupures pour incidents (700) représentent 70 % de la totalité des coupures. Les coupures pour travaux (28 %), restent quant à elles, importantes en raison des prélèvements de PCB et des changements de transformateurs. Globalement, la qualité de la distribution sur le territoire de la concession a été très bonne en 2010.

Coup de projecteur sur...

La concession de la ville de Beaune

Les caractéristiques de la concession de Beaune, de type urbain, sont profondément différentes de celles de la concession des autres communes adhérentes du SICECO. L'intégration de ces données aux indicateurs globaux de la concession les améliorera dans la plupart des cas.

En 2010, aucun client ne serait mal alimenté et le temps de coupure moyen est de 25 minutes (en augmentation). La ville de Beaune dispose donc d'une qualité de fourniture excellente. Tout comme pour le SICECO, le nombre de bénéficiaires au TPN a diminué (- 40 %).

Quelques chiffres sur les longueurs et nature des réseaux beaunois :

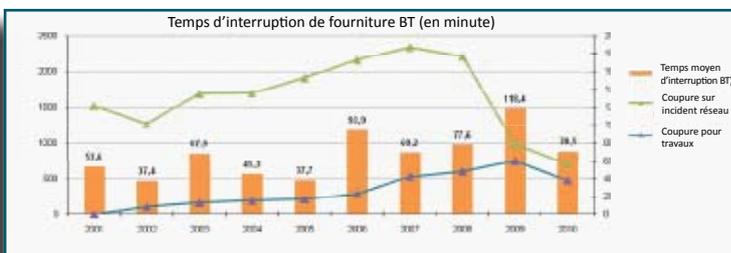
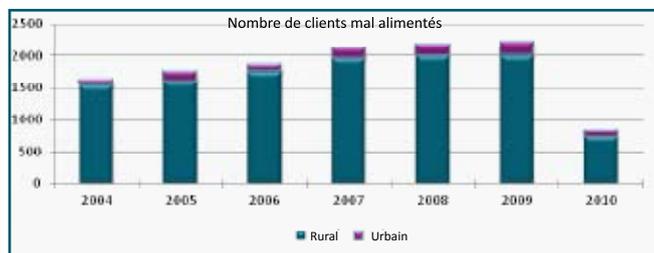
108 km de réseau HTA soit 9 m par usager

172 km de réseau BT soit 14 m par usager

155 postes HTA/ BT

Pourcentage de réseau HTA de plus de 40 ans : 12,01 %

Pourcentage de faible section (réseau BT aérien) : 0,70 %



De moins en moins de bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité

1 296 clients, contre 2 093 en 2009 soit une baisse de 38 %, bénéficiant du Tarif de Première Nécessité (TPN). Ce très net recul est plutôt contradictoire avec le discours d'EDF qui indique vouloir travailler à la systématisation du dispositif pour les bénéficiaires de la CMU-C.



Assurer l'égalité d'accès au réseau électrique pour tous

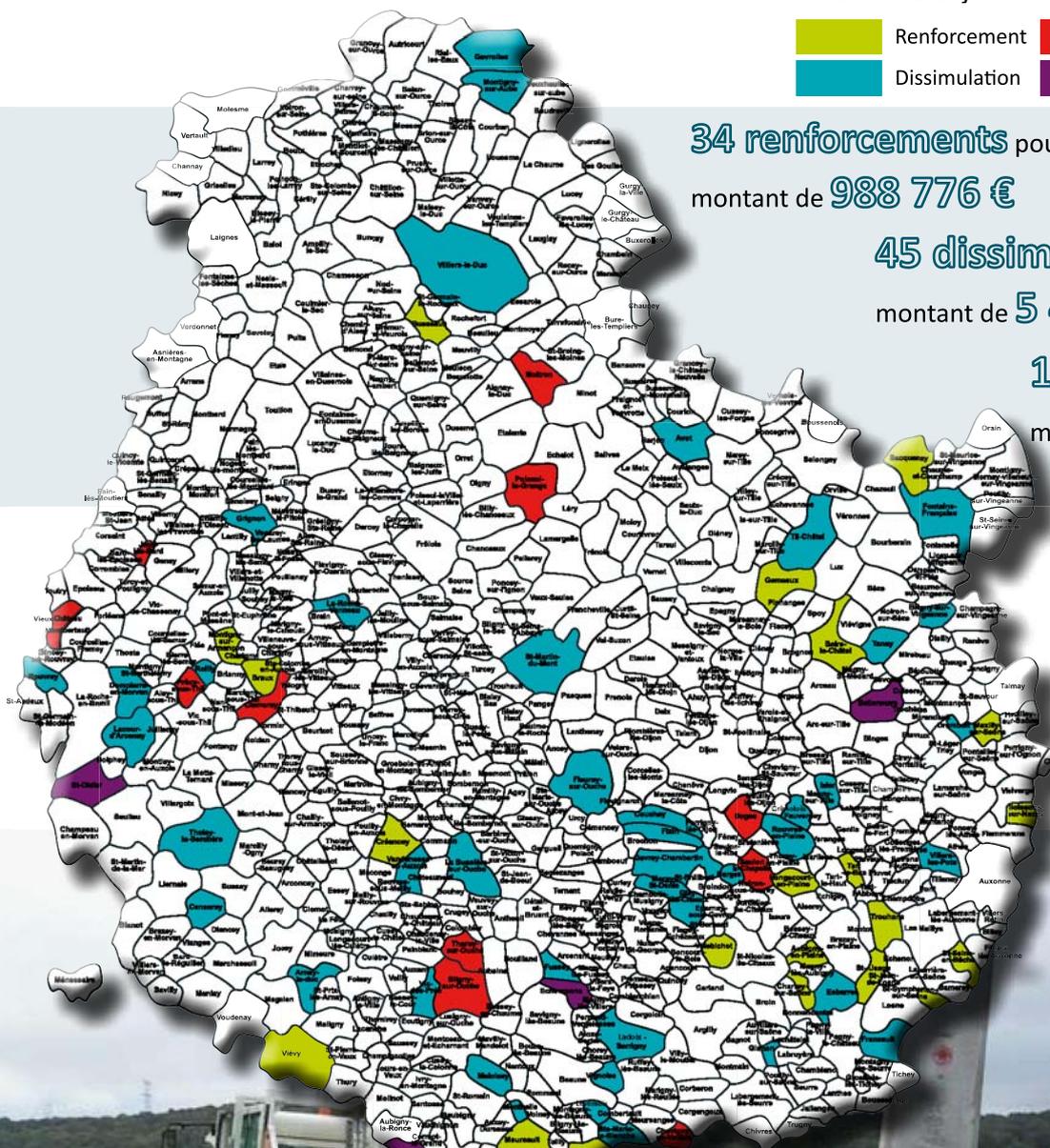
Travaux d'électrification rurale réceptionnés
entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2012

	Renforcement		Résorption de fils nus
	Dissimulation		Renforcement + dissimulation

34 renforcements pour un
montant de **988 776 €**

45 dissimulations pour un
montant de **5 491 727 €**

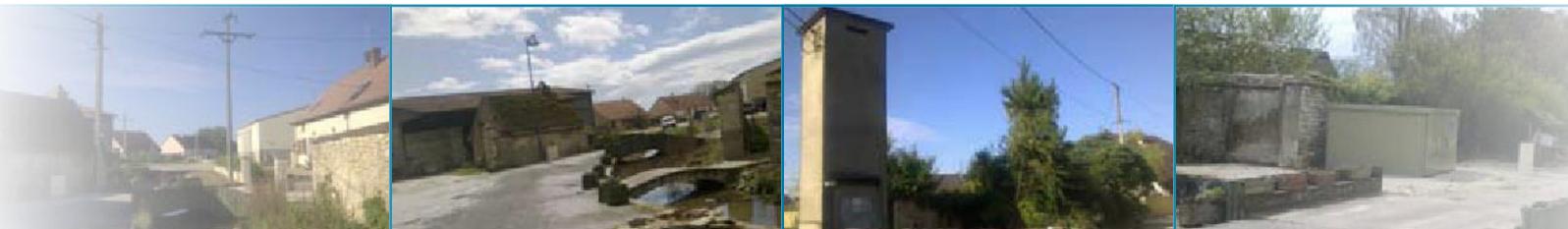
11 résorptions pour un
montant de **191 232 €**



Améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement

Exemple à Blagny-sur-Vingeanne, 128 habitants - Dissimulation BT

À Blagny-sur-Vingeanne, la commune souhaitait embellir la place du village ainsi que les alentours de l'église et du château. Au total, ce sont 360 mètres de réseaux électrique et téléphonique qui ont été dissimulés par le SICECO. Profitant des travaux, le Syndicat a supprimé une cabine haute. En remplacement et dans un souci d'harmonie avec le paysage alentour, un poste bas a été installé dans un renforcement afin de mieux l'intégrer dans le paysage. De nouveaux mâts d'éclairage, plus esthétiques, ont également été posés. Les lampes utilisées sont passées de 100 à 70 watts.



Avant les travaux

Après les travaux

La cabine haute supprimée

Le nouveau poste de transformation

Sécuriser les réseaux

Les fils nus sont des câbles en cuivre dépourvus de gaine de protection. Vétustes et dangereux, ils sont petit à petit supprimés lors de travaux dits de «résorption de fils nus» au profit de fils torsadés dont l'enveloppe isolante protège des coupures d'électricité en cas de coup de vent. Les nouveaux câbles améliorent ainsi la qualité de la continuité de la fourniture. A terme, le SICECO souhaite la suppression de la totalité des fils nus de sa concession.

Si la commune peut signaler au Syndicat les portions de réseau en fils nus qui pourraient être remplacés, la suppression de ces fils est généralement programmée lorsqu'ils génèrent des contraintes chez les abonnés. La mise en œuvre de ces travaux permet donc aussi de renforcer la puissance du réseau.

Exemple à Moitron, 61 habitants - Résorption de fils nus

895 mètres de fils nus ont été remplacés par la même longueur de câbles torsadés. Le transformateur a été changé, de même que le poteau qui le soutenait car il était fissuré et donc représentait un danger pour les riverains.



Exemple à Thorey-sur-Ouche, 151 habitants - Résorption de fils nus

Des habitants rencontraient des problèmes de qualité de fourniture. Les fils nus ont alors été substitués au profit de 500 mètres de câbles torsadés. Cette solution, à faibles coûts, a permis de lever la contrainte. Tout en renforçant la puissance, ces travaux ont également permis de sécuriser le réseau et les riverains.



Résorption de fils nus à Thorey-sur-Ouche

Le saviez-vous ?

En 2010, il reste **325 km** de fils nus. Le SICECO en supprime environ **10 km** par an.

Une commune, une histoire

Opération coeur de village pour Rouvres-en-Plaine, 1 015 habitants

Dans le cadre d'une opération Coeur de village, 650 mètres de réseaux électrique et téléphonique ont été dissimulés autour de la mairie et devant l'ensemble périscolaire. Profitant des travaux de restitution de l'éclairage public, la commune a demandé au SICECO de réaliser une extension afin d'éclairer le parking et l'arrière du bâtiment périscolaire. Soucieuse du bien-être et de la sécurité des riverains, elle a également demandé la mise en lumière du chemin piétonnier qui relie l'établissement à l'école.

Suite à une réflexion conjointe entre la commune et le SICECO, il a été décidé d'installer des mâts en bois, mieux adaptés, d'un point de vue esthétique, à l'architecture de l'ensemble des bâtiments. Les luminaires choisis, économes en énergie, sont d'une puissance de 70 Watts et contribuent ainsi à la préservation de l'environnement. Le bâtiment a subtilement été mis en valeur par des projecteurs de 35 Watts, encastrés dans le sol. Une horloge permet de couper cet éclairage pendant la nuit, sur une plage horaire définie. Les personnes à mobilité réduite n'ont pas été oubliées puisque le passage qui leur est réservé a été balisé.



Avant les travaux



Après les travaux



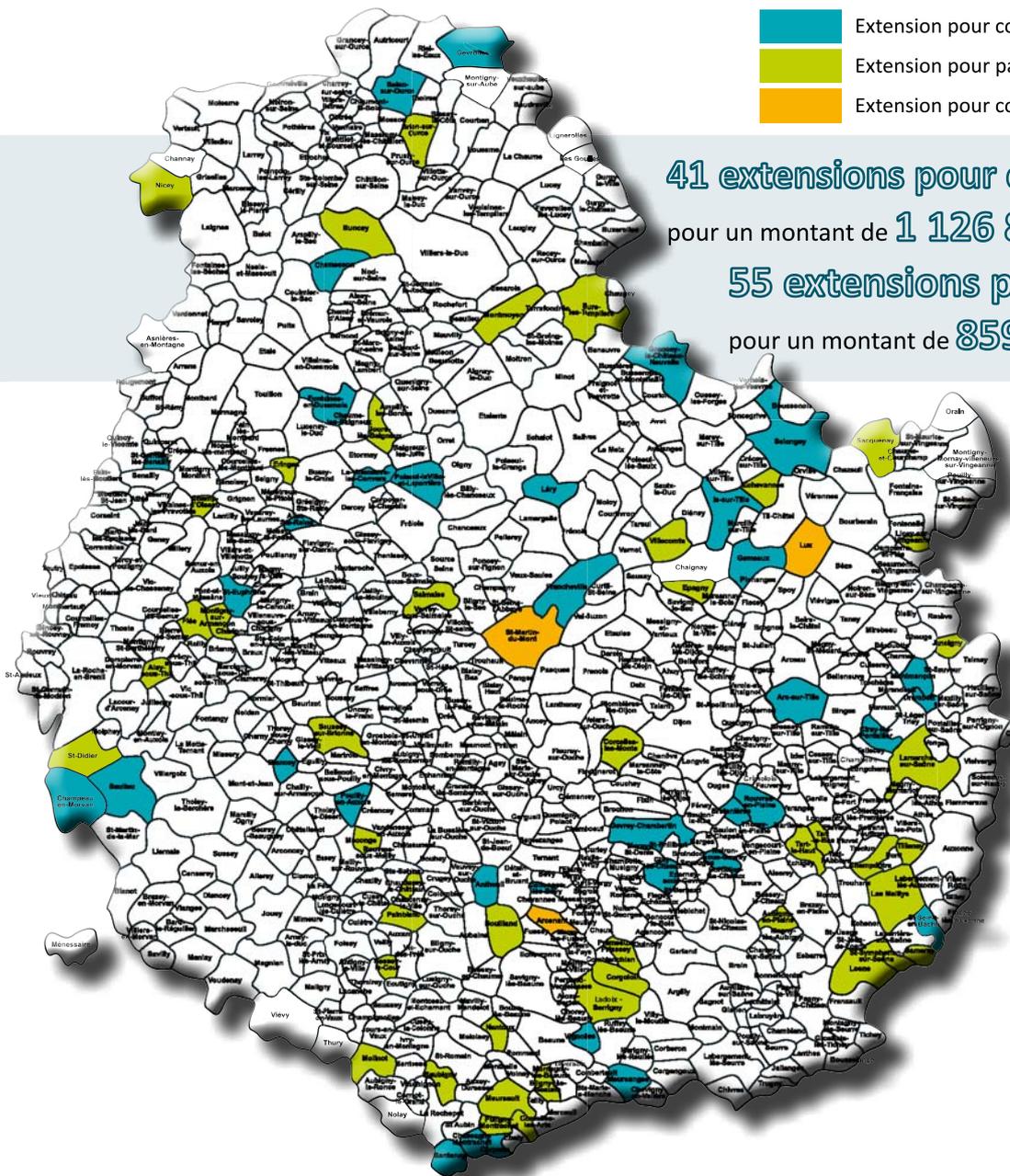
- Extension pour collectivités
- Extension pour particuliers
- Extension pour collectivités et pour particuliers

41 extensions pour collectivités

pour un montant de **1 126 839 €**

55 extensions pour particuliers

pour un montant de **859 413 €**



Coup de projecteur sur...

Travaux d'extension : du nouveau pour les communes urbaines

Désormais, pour les travaux d'extension sous maîtrise d'ouvrage ERDF et pour les communes urbaines qui le souhaitent, le SICECO apporte son aide et son expertise en matière de contrôle. Grâce à ce nouveau service, les communes confient au Syndicat la charge de vérifier et valider, en accord avec elles, la proposition technique et financière d'EDF (le devis), de suivre et contrôler les travaux effectués et de payer le montant de la facture à ERDF. En retour, elles s'engagent à rembourser le SICECO de l'intégralité de la contribution. Totalement gratuit, ce nouveau service, proposé par le SICECO, permet aux communes urbaines de bénéficier de l'expertise technique du Syndicat.

Rappel :

Répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SICECO et ERDF conformément au cahier des charges

COMMUNE	EXTENSIONS
Urbaine (> à 2 000 habitants)	ERDF
Rurale (< à 2 000 habitants)	SICECO

Donner aux professionnels l'accès à l'électricité

Dans le cadre du programme départemental d'aide à l'électrification rurale, une entreprise ou un agriculteur peut bénéficier d'une subvention accordée par le Conseil Général de la Côte-d'Or de 50 % du montant HT du raccordement électrique (plafond des travaux éligibles fixé à 20 000 €). Le SICECO joue un rôle d'intermédiaire entre le demandeur et le Conseil Général puisque l'aide lui est directement reversée, le demandeur ne finançant que les 50 % restants du coût des travaux ainsi que les frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

Exemple à Arcenant, 495 habitants - Extension BT pour un bâtiment vinicole

Jean-Claude Trapet, viticulteur, souhaitait alimenter sa cuverie pour faire fonctionner des appareils électriques nécessaires à son activité comme des pompes, un groupe d'embouteillage, un groupe d'étiquetage, ... 120 mètres de réseau ont donc été créés en souterrain. Le SICECO a anticipé une demande du vigneron qui voudrait par la suite installer une climatisation dans les locaux de stockage des bouteilles, en adaptant la puissance du raccordement.



Exemple à Corcelles-les-Monts, 684 habitants - Extension pour la Ferme équestre des Monts

Un centre équestre situé à Corcelles-les-Monts avait besoin d'une alimentation électrique. Le réseau le plus proche étant une ligne HTA (20 000 volts), le SICECO a réalisé une dérivation de cette ligne avec pose d'un poste de distribution publique adapté à la puissance demandée par le centre équestre. Le caractère exceptionnel de ce chantier réside dans la réalisation d'une dérivation sur une des plus grosses lignes HTA du département.



Alimenter en électricité les lieux de vie

Exemple à Gevrey-Chambertin, 3 124 habitants - Extension pour la ZAC Bergis

Une zone d'habitat mixte, pavillonnaire et collectif (400 logements) a été construite. En coordination avec l'aménageur qui a réalisé les tranchées, 1 000 mètres de réseau ont été créés et quatre postes de distribution publique HTA/BT ont été installés. En parallèle, 200 mètres de réseau HTA aérien ont été déposés.



Exemple à Is-sur-Tille, 3 961 habitants - Extension pour alimenter un terrain de football

Le commune souhaitait un éclairage pour le terrain de football. L'extension, d'une centaine de mètres, a donc permis, non seulement, de prévoir une alimentation électrique pour l'éclairage du stade mais aussi pour le parking voisin. De plus, le SICECO a installé une borne foraine dans cet espace de vie.

Une commune, une histoire

Le SDIS s'installe à Corgoloin

Corgoloin abrite une nouvelle caserne de pompiers qui regroupe les trois centres de première intervention des communes de Comblanchien, Corgoloin et Ladoix-Serrigny. Afin d'alimenter en électricité le bâtiment, le SICECO a procédé à une extension de réseau de 90 mètres en souterrain.



Une commune, une histoire

Fin de zone blanche pour Antheuil, 65 habitants

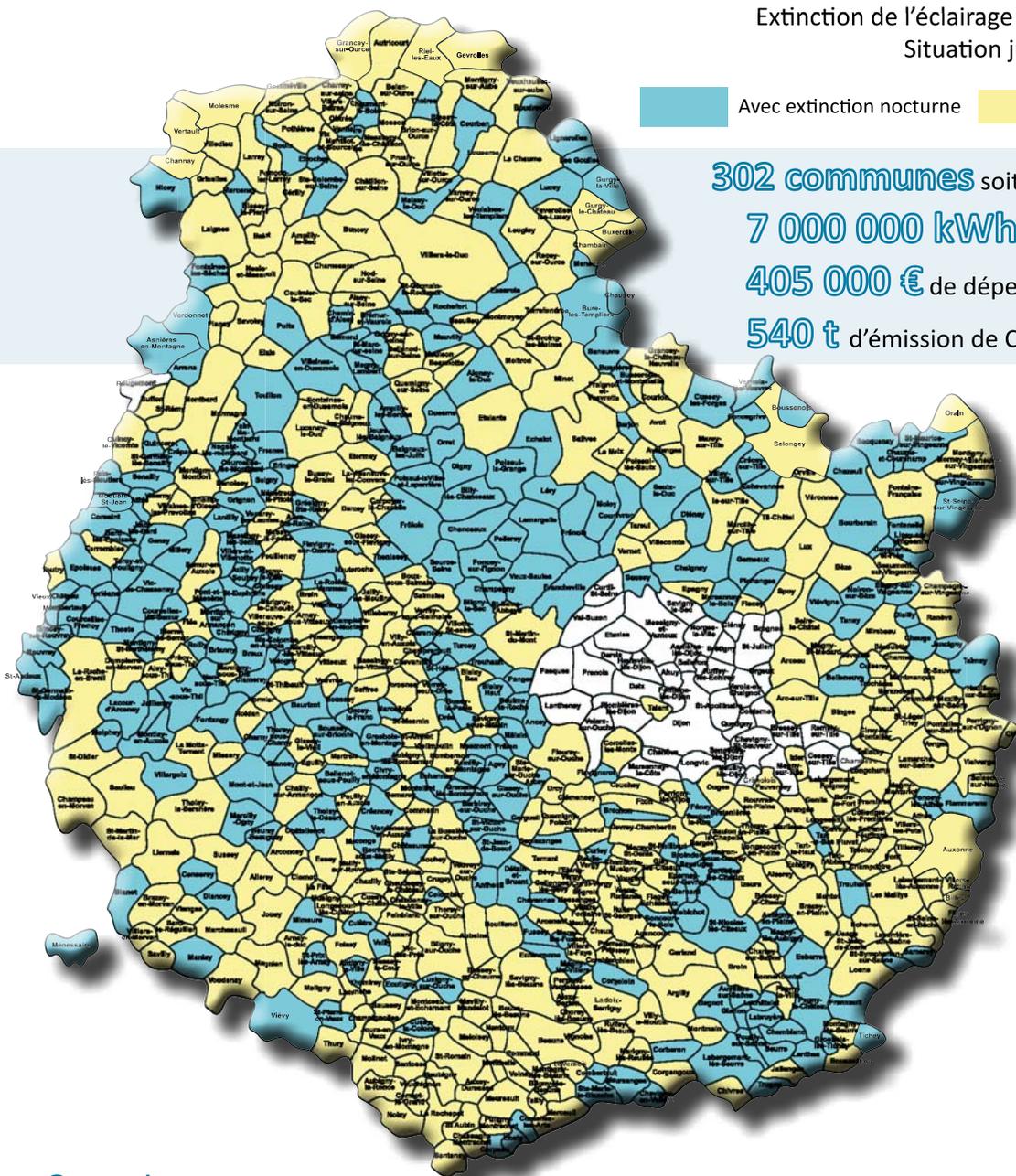
Dans le cadre du programme national de couverture des zones blanches, le pôle Infrastructures - Aménagement durable du territoire du Conseil Général souhaitait installer une antenne relais pour la téléphonie mobile à Antheuil. Afin d'alimenter le site en électricité, une extension de 200 mètres (basse tension) a été créée, en souterrain, depuis un réseau déjà existant. En parallèle, du matériel France Télécom (fourreaux et chambres pour amener le réseau de télécommunication) a été posé. La mise en service du site est prévue pour le premier semestre 2012.



Investir pour un éclairage public optimisé et plus respectueux de l'environnement et des hommes

Diminuer les consommations et préserver l'environnement

Extinction de l'éclairage public pendant la nuit
Situation juin 2012



Avec extinction nocturne Sans extinction nocturne

302 communes soit par an :
7 000 000 kWh en moins
405 000 € de dépenses énergétiques en moins
540 t d'émission de CO₂ évitées

Le saviez-vous ?

Les nuisances lumineuses font référence au halo lumineux qui est en réalité composé de trois éléments : la luminosité naturelle du ciel due au rayonnement des sources célestes et à la luminescence de l'atmosphère supérieure, le halo artificiel dû au rayonnement direct des éclairages artificiels publics ou privés, des publicités et des enseignes et celui dû au rayonnement réfléchi de ces mêmes éclairages. Une optimisation du flux lumineux permet de réduire les halos artificiels direct et réfléchi.

Coup de projecteur sur...

Les nuisances lumineuses : quelles conséquences pour l'environnement ?

Dans le domaine de l'éclairage public, le SICECO s'attache à mettre en œuvre les solutions les plus efficaces et les plus adaptées aux besoins réels des riverains, en limitant au maximum les impacts négatifs sur l'environnement et les hommes. À l'occasion du salon Cité 21, il a organisé une conférence pour sensibiliser les élus sur les nuisances lumineuses et leurs conséquences sur l'environnement. À l'heure où de nouveaux enjeux voient le jour dans le domaine de la gestion de l'énergie, le SICECO souhaitait, par cette conférence, se réinterroger à propos du besoin d'éclairage public et évaluer les nuisances pour les limiter, voire les supprimer.

Bruno Kablitz, responsable du service technique du SICECO et animateur de la conférence, s'est entouré de spécialistes du sujet. Samuel Challéat, Docteur en Géographie - Laboratoire ThéMA UNR CNRS 6049 a dressé un bilan des nuisances lumineuses (historique, contexte général, types de nuisances, implications des nouveaux acteurs, de la population). Grégoire Jay, Chef du service Réseaux Électriques et Éclairage Public au SIDEC (Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de e-communication du Jura) a présenté la démarche du SIDEC avec la marque E-lum qui tente de mieux évaluer les nuisances lumineuses. Enfin, Claude Rémy, Maire de Brochon, a exposé les raisons qui l'ont amené à lancer une réflexion, dans sa commune et avec les habitants, sur l'utilité de l'éclairage. Il a également évoqué sa participation au Jour de la Nuit.



Une commune, une histoire

Pluie d'étoiles sur la Côte-d'Or



Lundi 20 février 2012, Jacques Jacquenet, Président du SICECO et Eric Chariot, Correspondant de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) en Côte-d'Or et Président de la Société Astronomique de Bourgogne (SAB) remettaient le diplôme «Villes et Villages étoilés» 2011 à quatre communes du SICECO nouvellement primées. La cérémonie s'est déroulée au Consortium.



Encourager et valoriser les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé

Depuis son lancement en 2009 par l'ANPCEN, le concours «Villes et Villages étoilés» encourage les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé. Cette nouvelle approche par les effets négatifs de l'éclairage permet de reconsidérer l'utilité de ce dernier et renforce les démarches d'économies d'énergie promues par le SICECO. Le label, de 1 à 5 étoiles, vient récompenser les efforts des communes réalisés en matière de gestion de l'éclairage public : une extinction nocturne partielle ou totale, des illuminations maîtrisées ou encore des sources lumineuses contrôlées.

Le Bien Public - 16 mars



Le Journal du Palais 5 au 11 mars



Le Bien Public 3 mars



Le Bien Public - 3 mars

4 communes adhérentes au SICECO labellisées en Côte-d'Or

Pour cette troisième édition du concours, 88 communes représentant 200 000 habitants ont été labellisées au niveau national. En Côte-d'Or, Epernay-sous-Gevrey (171 habitants, 39 points lumineux et 4 étoiles), Noiron-sous-Gevrey (1 024 habitants, 245 points lumineux et 1 étoile) et Seurre (2 474 habitants, 794 points lumineux et 1 étoile) rejoignent les communes déjà primées : Fontangy (146 habitants, 70 points lumineux), qui avait obtenu 2 étoiles en 2009, se voit attribuer 3 étoiles en 2011, Lacour-d'Arcenay (3 étoiles) et Poncey-lès-Athée (1 étoile), toutes les deux récompensées en 2010.

La presse en a parlé

Invitée pour la remise des prix, la presse locale a relayé l'information, notamment le Bien Public et le Journal du Palais.

Entretenir et maîtriser son éclairage public

Le SIG au cœur de l'organisation de l'éclairage public

Depuis 2009, le SIG, ou Système d'Information Géographique, permet de mieux gérer l'éclairage public des communes adhérentes au SICECO. Les points lumineux, ainsi que leurs caractéristiques techniques, y sont minutieusement répertoriés. Communes, entreprises ou personnel du SICECO, tous sont invités à utiliser ce logiciel permettant ainsi de faciliter les relations entre les différents acteurs.

Les entreprises sont chargées de mettre à jour les données lorsqu'elles ont réalisé des travaux : ajout des nouveaux points lumineux, précision sur la nature des réseaux (aériens ou souterrains), modification des coffrets, ... Les communes peuvent ainsi visualiser leur patrimoine d'éclairage public (nombre, caractéristiques, situation, ...) et déclarer les pannes. Le SICECO, quant à lui, veille au bon fonctionnement du logiciel en procédant à sa mise à jour ou encore à des dépannages. Victor Charton, adjoint technique et référent du SIG au sein du Syndicat, réalise également des formations à destination des élus. En 2011, 2 sessions ont eu lieu, regroupant 11 communes.

Mettre en place des solutions permettant d'éclairer juste

Soucieux de préserver l'environnement tout en optimisant les solutions d'éclairage public, le SICECO investit dans des technologies permettant d'éclairer avec justesse et efficacité, que ce soit au niveau énergétique ou au niveau économique.

Exemple à Aignay-le-Duc, 364 habitants, 303 points lumineux - Pose d'horloges astronomiques

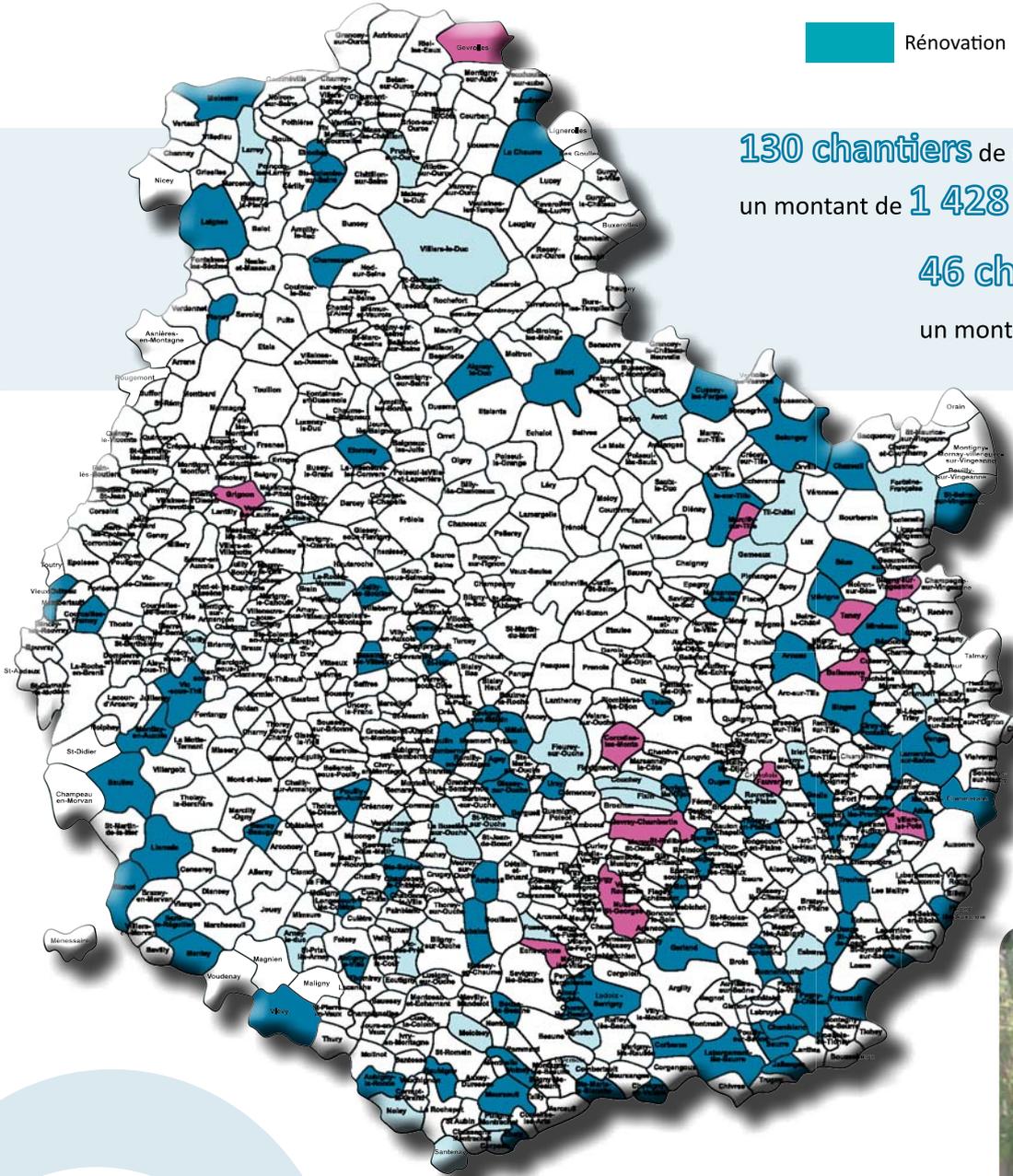
À la demande de la commune qui envisageait une interruption nocturne de l'éclairage public, le SICECO a procédé à l'installation de 5 horloges astronomiques. Ce matériel, s'il permet de synchroniser l'allumage à la tombée de la nuit et l'extinction au lever du jour de tous les luminaires, offre également la possibilité de mieux gérer les coupures nocturnes. L'éclairage est ainsi mieux maîtrisé et la commune réalise des économies.



Rénover et restituer l'éclairage public

Travaux de rénovation et de restitution de l'éclairage public réceptionnés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2012

 Rénovation  Restitution



130 chantiers de rénovation pour un montant de **1 428 437 €**

46 chantiers de restitution pour un montant de **1 055 645 €**

Une commune, une histoire

Mise en place de coffrets d'éclairage public en inox à Montbard, 5 751 habitants, 1 865 points lumineux

Les coffrets d'éclairage public de la commune de Montbard faisaient l'objet d'actes récurrents de vandalisme. Les dégradations pouvant être dangereuses (risque d'électrocution par exemple), le SICECO a remplacé la totalité des coffrets par des nouveaux en inox.



Coup de projecteur sur

L'éclairage public vu par le SICECO

Pour les communes qui lui ont transféré la compétence, le SICECO devient le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de tous les investissements réalisés sur le réseau d'éclairage public. Les activités comprennent :

- la création de nouveaux points lumineux
- la rénovation pour diminuer les consommations, préserver l'environnement nocturne et supprimer les matériels vétustes
- la restitution lorsque des travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques ont été réalisés
- l'installation ou l'expérimentation de matériels permettant de mieux maîtriser les consommations, l'intensité de la lumière, ...
- la valorisation du patrimoine architectural, historique et naturel de la Côte-d'Or
- la sécurisation et la maintenance du réseau



Semur-en-Auxois confie son éclairage public au SICECO !

Désormais, le SICECO prendra en charge le réseau d'éclairage public de la commune de Semur-en-Auxois, 4 615 habitants, 1 528 points lumineux



Encourager la rénovation de l'éclairage public

Le saviez-vous ?

Exemple à Blanot, 137 habitants, 61 points lumineux

La commune a été informée, par le SICECO, de la future interdiction des ballons fluorescents en diverses occasions (réunion de CLE, rencontre avec le technicien, ...). Elle a donc décidé de prendre les devants en demandant le remplacement des 28 ballons fluorescents de 125 watts par des luminaires de 70 watts. Cette rénovation est également, pour la commune, source d'économies énergétiques, et donc financières de l'ordre de 38 %. Désormais, à Blanot, la totalité des ballons fluorescents a été supprimée.

Une directive européenne interdit la commercialisation des ballons fluorescents à partir du 13 avril 2015. Le SICECO anticipe cette mesure en supprimant progressivement ce type de luminaire de son parc d'éclairage public. Pour ce faire, il s'appuie sur les données du SIG qui lui indiquent quelles communes sont encore équipées de ballons fluorescents.

Exemple à Mirebeau-sur-Bèze, 1 940 habitants, 572 points lumineux

En 2010, le SICECO avait présenté à la commune un bilan de son éclairage public dans lequel il prévoyait un programme pluriannuel de rénovation des luminaires vétustes. En 2011, la rénovation, commencée l'année précédente, se poursuit avec notamment la suppression de la totalité des ballons fluorescents, permettant à la commune une économie de 60 %. Pour 2012 et 2013, les travaux se concentreront sur la rénovation des luminaires vétustes.

Exemple à Sombernon, 982 habitants, 382 points lumineux

81 ballons fluorescents de 125 watts ont été remplacés par des lampes SHP de 70 watts présentant une meilleure efficacité énergétique. En parallèle, 33 luminaires boules dont le flux lumineux, dirigé vers le ciel, provoque des nuisances lumineuses, ont été supprimés.

Quelques chiffres

Blanot	Avant rénovation	Après rénovation
Consommation annuelle	14 706 kWh	9 101 kWh
Coût annuel en énergie	1 482 €	920 €
Mirebeau-sur-Bèze	Avant rénovation	Après rénovation
Consommation annuelle	43 600 kWh	26 000 kWh
Coût annuel en énergie	4 480 €	2 680 €
Sombernon	Avant rénovation	Après rénovation
Consommation annuelle	42 541 kWh	26 328 kWh
Coût annuel en énergie	4 422 €	2 739 €



Exemple d'un ballon fluo

Deux communes, deux histoires

Rénovation de l'illumination de l'église Saint Georges de Beaulieu, 29 habitants, 34 points lumineux

À Beaulieu, à la tombée de la nuit, les parois de l'église Saint-Georges étaient mises en valeur par un éclairage composé de projecteurs de 70 watts. Si la réalisation n'était pas particulièrement économe, le matériel, vieillissant, devait être remplacé et la disposition n'était plus adaptée. En même temps que la réhabilitation de l'édifice, son illumination a donc été renouvelée. Des encastrés de sol de 35 watts se sont substitués aux projecteurs et la lumière se trouve désormais au plus près des murs, évitant ainsi une trop grande déperdition du halo lumineux dans le ciel nocturne. Cette technique offre un éclairage plus uniforme et souligne les traits de l'architecture de façon harmonieuse.

Rénovation et mise en valeur de la place du monument aux morts d'Arnay-le-Duc, 1 773 habitants, 797 points lumineux

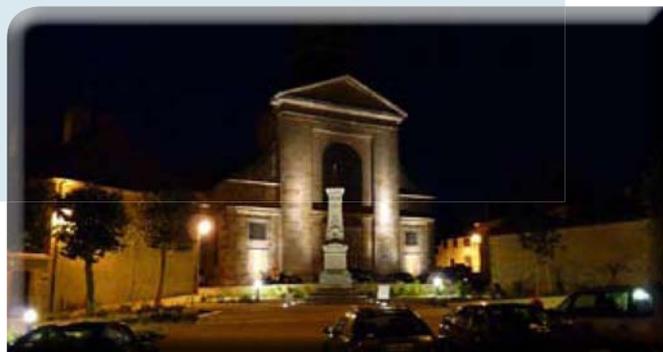
Avant la rénovation



Après la rénovation



La commune souhaitait embellir la place du monument aux morts d'Arnay-le-Duc. Elle a confié les travaux d'aménagement à un architecte, mais c'est auprès du SICECO qu'elle est venue chercher des conseils en matière d'éclairage public. Ce dernier a donc réalisé un remplacement des lanternes existantes au profit de nouveaux luminaires, plus en harmonie avec le reste du village. Par ailleurs, dans un souci de sécurité, les chemins piétonniers sont éclairés à l'aide de bornes placées au sol. Le monument aux morts, quant à lui, est subtilement illuminé par des encastrés de sol. Le souci d'économie et de sobriété n'est pas absent du projet puisque les luminaires affichent une puissance de 70 watts tandis que les encastrés sont de 35 watts.



Créer l'éclairage public

Travaux de création d'éclairage public réceptionnés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2012

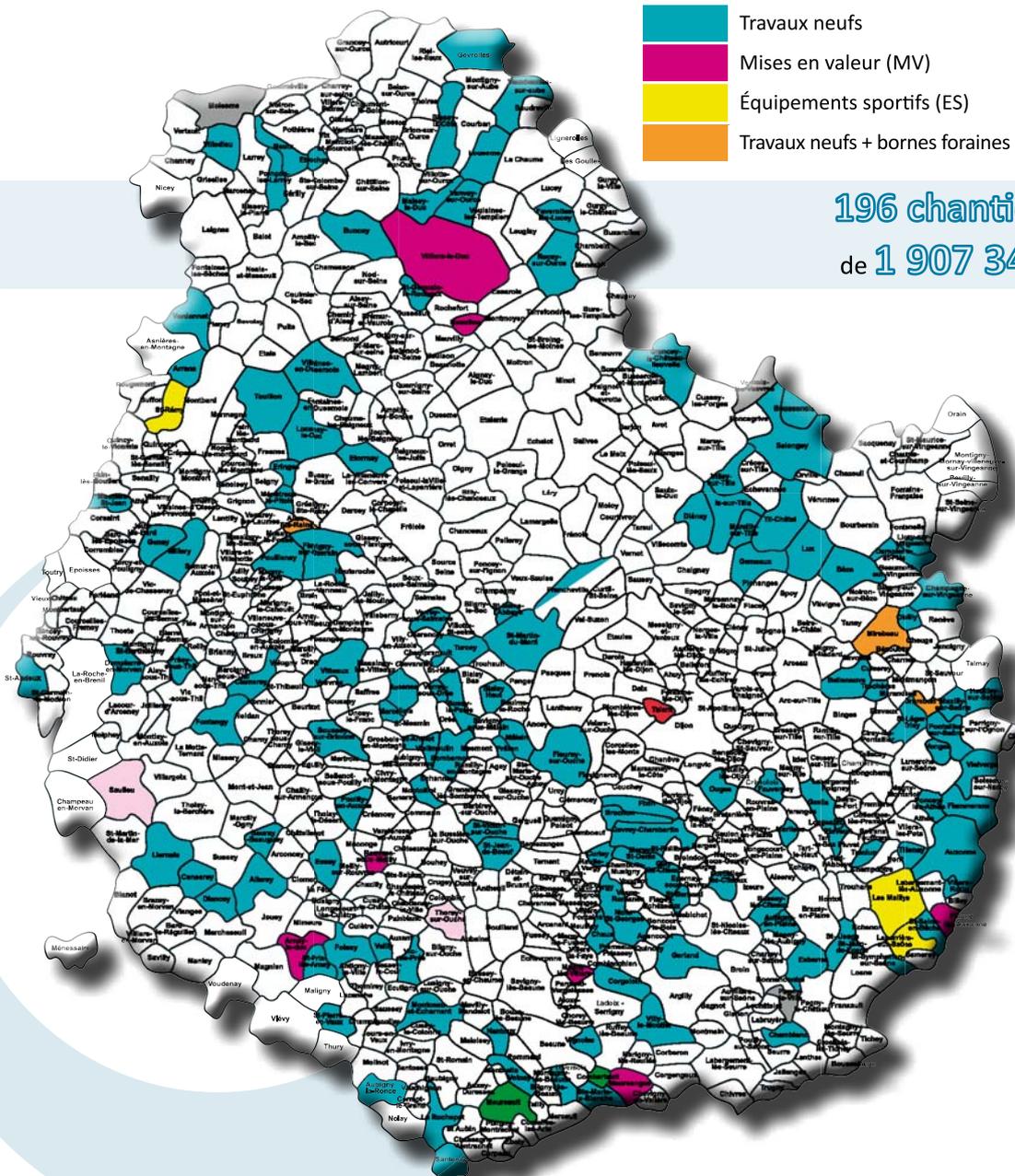
	Travaux neufs		Lotissements
	Mises en valeur (MV)		Travaux neufs + MV
	Équipements sportifs (ES)		Travaux neufs + ES
	Travaux neufs + bornes foraines		MV + ES

196 chantiers pour un montant de **1 907 343 €**

Le saviez-vous ?

Le SICECO contribue à la sécurité routière !

À la demande d'une commune adhérente, le SICECO subventionne et réalise les travaux de pose et de raccordement des panneaux d'information de vitesse. En revanche, l'achat du matériel reste à la charge de la commune. En 2011, Fixin (764 habitants et 280 points lumineux), Saint-Bernard (413 habitants, 84 points lumineux) ou encore Saint-Symphorien-sur-Saône (339 habitants, 70 points lumineux) ont installé ces radars pédagogiques.



Illuminer les lieux de vie

Exemple à Fenay, 1 441 habitants, 513 points lumineux - Éclairage du terrain de foot

À la demande de la commune, le SICECO a installé 4 mâts avec chacun 2 projecteurs de 1 000 watts pour éclairer le terrain de foot. L'installation remplace des luminaires trop énergivores qui dataient d'une trentaine d'années.

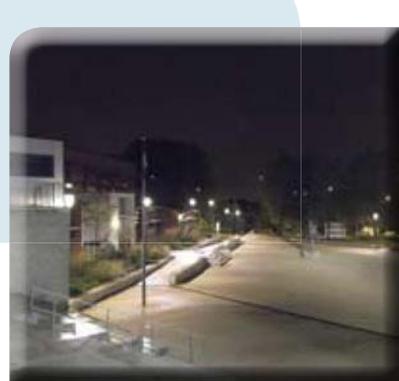


Une commune, une histoire

Mise en lumière du quartier Belvédère à Talant, 12 009 habitants, 1 762 points lumineux

Dans le cadre d'une rénovation urbaine, la ville de Talant a fait appel au concepteur lumière Vittorio Sparta afin de mettre en valeur les nouveaux aménagements du quartier Belvédère. Le SICECO s'est chargé de la réalisation des travaux et du remplacement des luminaires par des lampes de plus faible consommation afin de diminuer la

consommation énergétique du quartier. Le projet, de grande ampleur, se découpe en plusieurs phases allant de 2010 à 2013.



Mettre en valeur le patrimoine de la Côte-d'Or par la lumière

Exemple à Saulieu, 2 711 habitants, 956 points lumineux

Redonner vie à l'Ours Pompon

Saulieu, berceau du célèbre sculpteur François Pompon, souhaitait lui rendre hommage en installant une réplique grandeur nature de son œuvre principale, l'Ours Blanc. Installé fièrement sur son socle, le soir venu, l'animal se pare d'une douce lumière. Pour obtenir cette illumination, le SICECO a installé 3 projecteurs d'une puissance de 35 watts.

Contribuer à la magie de Noël

Capitale du sapin de Noël, Saulieu le met en scène, désormais chaque année, grâce à des œuvres lumineuses d'artistes renommés. Le SICECO apporte des conseils et s'occupe de l'installation technique afin que l'œuvre prenne vie. En 2011, Didier Marcel a été choisi. Il succède aux artistes John Armleder, Gloria Friedmann et Annette Messenger.



Le saviez-vous ?

Une commune, une histoire

Une mise en lumière respectueuse de l'environnement récompensée à l'échelle nationale

Le jury du Concours «Lumières» édition 2011, organisé par le SERCE (Syndicat des Entreprises de Génie Électrique et Climatique) et PHILIPS LIGHTING, a attribué au SICECO le 2^{ème} prix pour la mise en lumière du Château de Gevrey-Chambertin.

Mettre en valeur le patrimoine historique tout en respectant l'environnement

La mise en lumière du château célèbre le millénaire du bâtiment et s'inscrit dans le programme des festivités organisées pour les commémorations des 1 100 ans de la fondation de l'Abbaye de Cluny. Le financement du projet a entièrement été pris en charge par la municipalité qui



a confié la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre au SICECO. Ce dernier a fait appel au concepteur lumière, Vittorio Sparta, qui a réussi à mettre en valeur le bâtiment grâce à des effets lumineux d'une grande finesse. Si les appareils utilisés sont nombreux pour arriver au résultat voulu, la consommation électrique et les pertes de lumières inutiles restent faibles.

Le château est subtilement mis en lumière par 22 projecteurs placés devant et sur sa façade avant de manière à n'éclairer que les éléments choisis. Cette décision, volontaire, conduit à augmenter le nombre d'appareils et la complexité du projet mais permet des effets plus fins, une consommation électrique moindre mais surtout de ne pas perdre de lumière inutilement. Par ailleurs, l'illumination est éteinte après 23h sauf évènement exceptionnel.

Un concours de portée nationale

Pour sa 23^{ème} édition, le concours a décerné trois prix aux maîtres d'ouvrage dont les réalisations témoignent d'une véritable originalité, alliant la qualité à la technicité. La prise en compte de l'efficacité énergétique a été précisée et estimée cette année grâce à l'introduction de trois critères : le nombre de points lumineux et la puissance totale installée, le type de projecteurs et les sources utilisés et enfin le ratio moyen lumen / Watt pour chaque type de point lumineux.

D'autres remises de prix

Le concours lumières 2011 de l'Association Française de l'Éclairage (AFE) Bourgogne a récompensé trois communes de Côte-d'or : Meursanges pour la mise en lumière de l'église du centre du village, Meursault pour l'aménagement du parc de stationnement sur une étude de Vittorio Sparta concepteur lumière et Seurre pour l'éclairage du jardin anglais, lieu de passage entre le centre ville et la gare. Jacques Jacquenet et Patrice Béché, Président de l'AFE Bourgogne, ont remis les prix lors du salon Cité 21 le jeudi 8 décembre 2011.



Meursanges



Meursault



Seurre



La presse en a parlé

Jacques Jacquenet et Jean-Claude Robert, Maire de Gevrey-Chambertin, ont convié élus et acteurs locaux à une cérémonie de remise de prix le 20 octobre à Gevrey-Chambertin en présence de Fabrice Dudragne, Représentant régional SERCE et Guy Gauthier, Chef des marchés Urbanisme Lumières de PHILIPS LIGHTING. Les titres de presse régionale et nationale ont relayé l'information.



réseau public de distribution de gaz

Veiller au maintien d'un service public de fourniture et de distribution de gaz performant

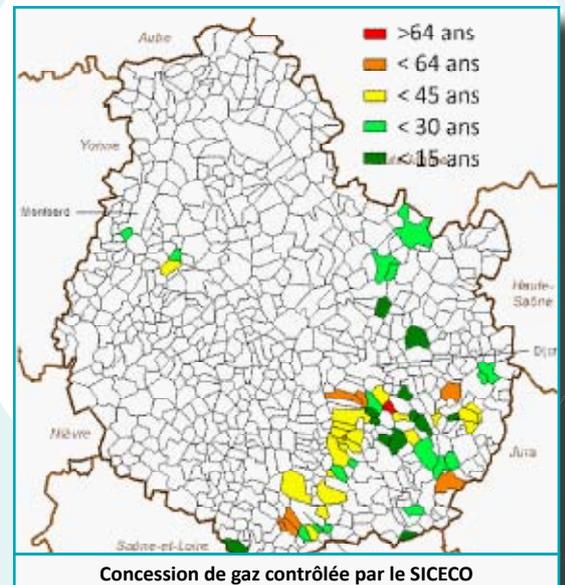
Le SICECO contrôle, pour le compte de 61 communes desservies en gaz et qui lui ont transféré la compétence, les données comptables et financières de l'année précédente fournies par le gestionnaire de réseau GRDF. Chaque commune ayant son propre contrat, on compte 59 cahiers des charges et 2 DSP (Arceau et Izeure). Une analyse plus détaillée sur l'état de la concession en 2010 (*Contrôle de concession - Gaz - Synthèse exercice 2010*) est jointe à ce rapport d'activité. On notera ici de manière synthétique les points les plus importants de l'année 2010.

Un bilan en demi-teinte

Si GRDF, qui entretient et développe un réseau relativement jeune, réalise le service dans des conditions satisfaisantes et conformes au contrat de concession, certains problèmes très importants subsistent. D'un point de vue technique, la fiabilité de l'inventaire est bonne mais perfectible en ce qui concerne le réseau. Elle est en revanche dégradée pour la partie raccordements (non respect de l'article 2 des cahiers des charges).

De plus, la comptabilité du concessionnaire est marquée par des augmentations des coûts unitaires très élevées, des variations non expliquées des «droits du concédant» et des comptes d'exploitation incohérents.

Enfin, concernant le domaine du service aux usagers, on observe des pratiques de facturation du concessionnaire différentes de ce qui est porté dans les cahiers des charges et le refus de communiquer certaines données.



Concession de gaz contrôlée par le SICECO

Des réseaux de plus en plus fiables ?

Côté sécurité, on constate une diminution des incidents de l'ordre de 26 % de 2009 à 2010 (passant de 150 à 111 incidents). 47 % des aléas sont induits par l'altération de l'intégrité des ouvrages suggérant ainsi un besoin de renouvellement des ouvrages les plus anciens afin de réduire ces dysfonctionnements. Cependant, une analyse plus poussée n'est pas possible suite au refus de GRDF de produire des éléments détaillés sur les incidents. Par ailleurs, on observe une augmentation du nombre d'usagers par événement survenu (tendance de fond observée nationalement) : 6,3 % des usagers subissaient une coupure en 2010 (contre 3,8 % en 2009), soit 8,1 usagers coupés par incidents (contre 3,5 en 2009).

Le saviez-vous ?

Indépendamment de sa compétence d'autorité organisatrice de distribution publique de gaz, le SICECO a engagé une étude de faisabilité sur la mise en place d'un groupement d'achat pour le gaz. Un recensement des acheteurs intéressés a été effectué : plusieurs communes adhérentes, ORVITIS et le Conseil Général seraient favorables à ce groupement.

Coup de projecteur sur

Seconde jeunesse pour la doyenne... des conduites de gaz ! Bretenières, 753 habitants

La conduite de gaz la plus âgée de la concession du SICECO se trouvait à Bretenières et datait de 1930. Constituée d'acier, elle a été remplacée par GRDF au profit d'une conduite en polyéthylène qui ne nécessite plus de protection cathodique comme le demandait l'acier (un très faible courant électrique protège l'acier de la corrosion).

Coordination de travaux à Longchamp, 1 268 habitants

À l'occasion de la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue du Bourg programmée par la commune et le Conseil Général de la Côte-d'Or, les concessionnaires des réseaux et le SICECO se sont entendus afin de coordonner différents travaux. Le SICECO en a notamment profité pour dissimuler les réseaux électrique et téléphonique sur la totalité de cette route départementale, soit 600 mètres. Il a également restitué l'éclairage public et posé des fourreaux destinés à accueillir la fibre optique si besoin. GRDF, pour sa part, devait remettre en conformité une conduite de gaz.



S'engager pour le Très Haut Débit (THD) en Côte-d'Or

S'impliquer dans le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique)

L'aménagement numérique des territoires est une priorité nationale inscrite dans les Investissements d'Avenir ou encore le «Grand Emprunt». Il comprend le déploiement du Haut Débit avec le Wifi Numéo et le Wimax respectivement mis en place par le Conseil Général et le Conseil Régional, mais surtout celui du Très Haut Débit, où la France accuse un certain retard. Au niveau départemental, le législateur a demandé l'élaboration d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et d'une Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) sur le plan régional. Les syndicats d'énergies, et notamment le SICECO, se sont préoccupés de ce sujet à l'échelle nationale car le déploiement du réseau de fibre optique présente des similitudes avec celui de l'électricité. Suite à une visite dans le département de l'Ain où le Syndicat intercommunal d'énergies et d'é-communication (SIEA) étend la fibre optique sur tout le département selon le principe du FFTH («Fiber To The Home» soit la fibre optique jusqu'à la maison), le SICECO a proposé au Conseil Général de la Côte-d'Or de contribuer au SDTAN. Un groupe de travail sur le THD

a donc été formé au sein du SICECO pour réfléchir à ces différents points. Le Syndicat vise l'aménagement du territoire afin d'offrir à toute la Côte-d'Or le même service.

Coup de projecteur sur

Se former aux communications électroniques

Les élus du SICECO ont assisté à une formation sur les communications électroniques le 19 janvier. Patrick Chaize, Directeur du SIEA, a présenté l'action de son Syndicat dans le déploiement du THD. Cette formation s'est poursuivie, le 23 mai, par une visite sur site du SIEA.



Le saviez-vous ?

Les fourreaux qui recevront la fibre optique sont installés à 80 cm de profondeur, à côté de tous les autres réseaux dits «secs» (électricité, téléphone, gaz).

Anticiper en posant des fourreaux de fibre optique

Exemple à Villers-les-Pots, 1 037 habitants

Le SICECO a profité des travaux de dissimulation qu'il réalisait dans la commune de Villers-les-Pots pour anticiper l'avenir en installant des fourreaux qui pourront recevoir un jour la fibre optique. 410 mètres de fourreaux ont ainsi été posés.

Par ailleurs, le SICECO a signé une convention avec ERDF et le Conseil Général de la Côte-d'Or afin d'autoriser et de faciliter ce dernier à installer des câbles de fibre optique sur les poteaux électriques basse tension, patrimoine de la concession, reliant Auxonne à Villers-les-Pots. Cette liaison permet de raccorder un nouveau central ADSL (Noeud de Raccordement Abonnés Zone d'Ombre dit NRAZO) au central existant à Auxonne afin de combler le déficit de couverture Haut Débit que rencontrait la commune.



Énergétiques de demain

S'engager pour l'environnement : participer au SRCAE

En tant qu'interlocuteur privilégié des communes adhérentes pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, la maîtrise de la demande d'énergie et le développement d'énergies renouvelables, le SICECO a participé à de nombreux groupes de travail dans le cadre de l'élaboration du **Schéma Régional Climat Air Énergie de la Bourgogne (SRCAE)**.

Cet engagement du SICECO dans la lutte contre le changement climatique s'inscrit dans la politique locale de développement durable que le Syndicat déploie depuis plusieurs années. En effet, il propose à ses communes adhérentes des missions concrètes pour la réduction des gaz à effet de serre, pour l'abaissement des consommations énergétiques (pré-diagnostic énergétique du patrimoine bâti communal avec mise en œuvre de plans d'actions et d'un suivi énergétique, actions de maîtrise de la demande d'électricité, schéma directeur d'éclairage public) et pour le développement des énergies renouvelables (étude de faisabilité de chaufferies bois et de productions photovoltaïques, accompagnement de projets d'énergies renouvelables ...). Ces actions contribuent à la réalisation des objectifs fixés par la loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2.

Les orientations énergétiques pour la Bourgogne, inscrites dans ce Schéma, ont fait l'objet de différentes présentations aux élus en Réunion de Bureau et en Assemblée Générale du Comité Syndical dans l'objectif de les sensibiliser aux enjeux énergétiques des territoires en vue de définir les axes d'évolution souhaitable de la stratégie du SICECO.

Maîtriser ses consommations énergétiques : les pré-diagnostic énergétiques

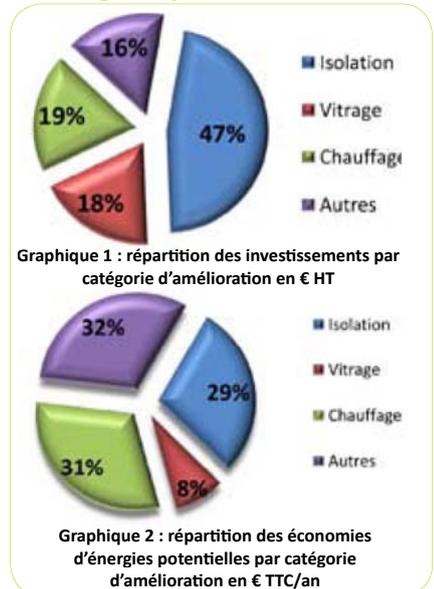
9 missions de pré-diagnostic énergétique du patrimoine bâti communal

48 bâtiments audités

13 700 m² visités

Celles-ci s'ajoutent aux 83 audits effectués depuis 2007.

L'élaboration des rapports de pré-diagnostic énergétique ne constitue que la première étape de la démarche de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux. Ils ont en effet pour objectif, d'une part de définir un état des lieux du patrimoine communal, et d'autre part de préconiser des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments à mettre en œuvre en vue de réduire leurs consommations énergétiques. Les préconisations effectuées concernent à la fois l'enveloppe des bâtiments (isolation des murs, passage en double vitrage, ...), les installations techniques notamment de chauffage (remplacement chaudière, mise en place de robinets thermostatiques, ..) mais également la sensibilisation des utilisateurs aux économies d'énergie (arrêt des appareils informatiques, ...). Il est à noter que les travaux d'isolation qui représentent la part la plus importante des investissements à réaliser (graphique 1) sont sources d'économies d'énergies potentielles non négligeables (graphique 2). La Cellule Énergie du SICECO accompagne les communes, ayant effectué un audit énergétique, dans la programmation et la réalisation des travaux et dans le suivi des consommations énergétiques à partir du logiciel de suivi GepWeb mis à la disposition des communes.



Parole à

Marie-Françoise Petel, Maire de Fenay - 1 441 habitants

Depuis longtemps, je réfléchissais aux solutions pour diminuer les consommations d'énergie de notre commune tout en ne sachant pas comment faire ou vers qui me tourner. Alors, quand le SICECO a mis en place la mission de pré-diagnostic, j'ai présenté la candidature de notre commune qui a fait partie des premières à utiliser ce service. En matière d'énergie, je suis convaincue que la technicité et la qualité des équipements peut précéder la prise de conscience des usagers. L'ensemble des bâtiments communaux et le parc d'éclairage public a donc fait l'objet d'un audit. Suite à cette première étape, et suivant les conseils du bureau d'études et du SICECO, nous avons réalisé des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments peu coûteux : isolation des plafonds, détecteurs de présence, minuteriers, Puis, nous remplaçons progressivement les appareils vétustes comme le système de chauffage de la salle omnisports, sans oublier les bons gestes au quotidien (gestion de l'éclairage, des températures ambiantes, ...) et l'éducation des enfants. De plus, nous avons posé des horloges astronomiques permettant la coupure nocturne de l'éclairage public de 23h à 5h du matin. Et les résultats sont bien au-delà de nos espérances ! En effet, nos consommations énergétiques, entre 2010 et 2011, ont été réduites de **21%** soit une économie de **142 743 kWh** !



Pour les bâtiments, les économies d'énergie réalisées sont supérieures aux estimations prévues dans le pré-diagnostic énergétique ce qui nous encourage à réinvestir dans des travaux de rénovation dans la mesure de nos moyens. Pour l'éclairage public, la diminution reste conforme aux prévisions. Grâce à cette mission, le budget communal annuel consacré à l'énergie a baissé de près de **26,6 %** ! Au vu de ces résultats, je ne peux que me réjouir de ce service mis en place par le SICECO et surtout encourager mes collègues qui n'ont pas encore sauté le pas. L'accompagnement assuré par le SICECO est précieux. Cette opération permet également de sensibiliser la population toujours plus réceptive aux conseils d'un tiers.

« Ces bons résultats ne pourront être poursuivis qu'avec une utilisation rationnelle des équipements et une sensibilisation des utilisateurs des bâtiments à la maîtrise de l'énergie »

Pascaline FISCH, Responsable Cellule Énergie du SICECO

L'énergie bois

Se lancer dans la MBE 21

La Mission Bois-énergie de Côte-d'Or (MBE 21), développée par le Conseil Général de Côte-d'Or, en partenariat avec le SICECO et l'Office National des Forêts (ONF) réalise les études préliminaires à la construction de chaufferies bois à plaquettes forestières ou à granulés.

L'ONF effectue d'abord une analyse d'opportunité, dont l'objectif est de vérifier si la mise en place d'une chaufferie bois-énergie est adaptée au projet.

Si l'opportunité est avérée, le SICECO réalise alors une étude de faisabilité qui comparera la solution bois-énergie à la solution de référence qui correspond au renouvellement des installations existantes (chaudière gaz, chaudière fioul, pompe à chaleur, convecteurs électriques, ...).

Cette étude doit définir précisément le périmètre du projet (bâtiments à raccorder), déterminer les besoins en énergie des bâtiments, vérifier les contraintes techniques de mise en œuvre (dimensions, accès, ...), réaliser une analyse économique du projet qui prend en considération les coûts d'investissement mais aussi de fonctionnement (combustible, maintenance, gros entretien).

La comparaison du coût moyen de la chaleur livrée entre la solution bois-énergie et la solution de référence permet de conclure quant à la rentabilité économique du projet de création d'une chaufferie bois.

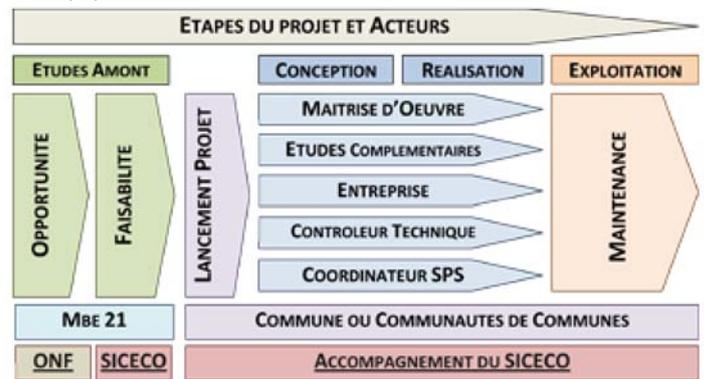
À ce critère, s'ajoutent bien entendu l'atout environnemental, avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que le

développement de l'économie avec la création d'emplois locaux.

Une analyse d'approvisionnement en bois élaborée par l'ONF est annexée à cette étude de faisabilité. Elle a pour objectif de vérifier la disponibilité de la ressource locale à l'échelle de la commune et dans un périmètre de 25 à 50 km, en prenant en considération les éventuels affouages.

La mission du SICECO ne s'arrête pas là ?

Le SICECO va plus loin dans la démarche que l'étude de faisabilité, en proposant aux communes un accompagnement dans les différentes phases de la construction d'une chaufferie bois-énergie, de l'aide à la rédaction des documents de consultation de la maîtrise d'œuvre, au suivi des travaux jusqu'à la réception en tant que conseiller technique, en passant par l'aide au montage technique des demandes de subvention, sans oublier l'aide à la rédaction des contrats d'approvisionnement en combustible et de maintenance des équipements.



Les études réalisées en 2011:



Commune	M (€ HT)	Détails techniques			
		Puissance chaufferie (kW)	Réseau de chaleur (ml)	Combustible	Consommation combustible (tonnes/an)
Epagny (284 habitants)	247 753	80	150	Plaquettes	63
Aignay-le-Duc (364 habitants)	235 144	100	350	Plaquettes	93
Nuits-Saint-Georges (5 626 habitants)	799 960	450	600	Plaquettes	439
Bonnencontre (403 habitants)	295 533	70	110	Plaquettes	41
Com-com Gevrey-Chambertin (8 988 habitants)	836 257	480	600	Plaquettes	557
Total	2 414 647				
Moyenne	482 929	236	362		238

M : Montant investissements hors subvention d'après étude de faisabilité

Ces 5 études de faisabilité s'ajoutent aux 4 projets étudiés en 2010.

État d'avancement des projets étudiés en 2010 :

Les 4 communes ont donné une suite favorable au projet en passant à l'étape d'investissement avec la construction de la chaufferie. L'état d'avancement des dossiers est variable : ils sont, soit en phase d'avant projet détaillé réalisé par la maîtrise d'œuvre, soit en phase de travaux. La Cellule Énergie du SICECO accompagne ces dossiers.

Commune	Phase travaux	Bureau d'études de maîtrise d'œuvre	M (€ HT)	Détails techniques			
				Puissance chaufferie (kW)	Réseau de chaleur (ml)	Combustible	Consommation combustible (tonnes/an)
Malaîn	Travaux en cours	CS.I (Dijon)	252 850	65	125	Plaquettes	51
Couchey	Maîtrise d'œuvre	JEANTY (Montsauche -58)	111 325	90	20	Plaquettes	57
Sainte-Colombe-en-Auxois	Travaux en cours	FM21 (Châlon-sur-Saône - 21)	28 850	15	20	Granulés	7
Chambœuf	Travaux en cours	CS.I (Dijon)	267 697	100	140	Plaquettes	52
Total			660 722				
Moyenne			165 181	68	68		42

Développer les énergies renouvelables



Les énergies renouvelables à la loupe !

Les énergies renouvelables : un secteur en pleine mouvance, des réglementations qui évoluent, un fonctionnement parfois compliqué, des procédures souvent longues et complexes... Fort de ce constat, le SICECO, devenu Syndicat d'énergies depuis la fin 2008, a publié un guide complet sur les énergies renouvelables à destination des élus. Cet ouvrage leur donne les clés essentielles à la bonne conduite d'un projet. Réunissant les connaissances les plus récentes dans ce domaine, chacun pourra aborder plus sereinement ses projets et choisir l'énergie qui lui convient le mieux.

Déclin des projets de production photovoltaïque raccordée au réseau

Malgré la volonté des communes et du SICECO de répondre aux enjeux climatiques, les projets de production photovoltaïque raccordée au réseau sont en berne, conséquence du décret moratoire du 9 décembre 2010 et des baisses successives du tarif d'obligation d'achat de l'électricité produite par des installations utilisant l'énergie radiative du soleil.

Le saviez-vous ?

En 2010, une dizaine de communes font appel au SICECO pour réaliser des analyses d'opportunité, voire dans certains cas des études de faisabilité, de projet de production photovoltaïque raccordée au réseau.

Certains dossiers semblent intéressants, jusqu'à la parution du moratoire et la chute vertigineuse des tarifs d'achat. Face à ces nouvelles contraintes, les projets de taille plutôt modeste n'arrivent plus à se concrétiser ; leur rentabilité économique s'amenuise ou même ne s'amortit plus. C'est le cas des projets communaux qui présentent des surfaces de panneaux faibles. En effet les bâtiments concernés sont les mairies, les écoles, les ateliers municipaux, ... de surface de toiture réduite.

Quand bien même un projet arrive à émerger, la commune doit se battre pour obtenir le tarif d'achat prévu. De longues tractations commencent ... jusqu'à assignation au tribunal administratif !

Valoriser les investissements des communes en faveur des économies d'énergie

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permet de valoriser les travaux d'amélioration énergétique effectués sur le patrimoine bâti des communes ainsi que sur l'éclairage public. Le SICECO en assure la gestion gratuite pour ses communes adhérentes. Ce service permet ainsi la mutualisation des CEE.

4 CEE, déposés sur le registre national EMMY en décembre 2010, d'un volume de **20,9 GWh Cumac**, ont été vendus fin 2011 à un courtier néerlandais qui agit pour le compte de multiples Obligés. Le montant total de la vente s'élève à **93 000 €**.

Les CEE vendus correspondent pour **77 %** à des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique effectués sur les bâtiments communaux tels que le passage en double vitrage, l'isolation du bâti, l'installation de chaudière à condensation ou basse température, etc. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux étant assurée par les communes, les recettes issues de la vente de ces CEE sont redistribuées directement aux communes, proportionnellement au poids des actions retenues en kWh Cumac dans les CEE vendus.



Jacques Jacquenet, en présence d'Anne-Marie Terrand, Vice-présidente du SICECO en charge de la Commission «Développement durable, Énergies renouvelables et Maîtrise de l'énergie» a remis le produit de cette vente à 44 communes concernées au salon Cité 21 le vendredi 9 décembre.

Les **23 %** restants concernent des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public.

En effet, le SICECO valorise ces travaux depuis deux ans. En 2010, des CEE avaient fait l'objet d'une vente sur le marché national pour un montant de **84 200 €**. Cette somme a permis de tester de nouveaux équipements générant une moindre consommation notamment en matière de commande des allumages et extinctions.

Rencontre avec

Raymond Machureau,
Maire de Vic-sous-
Thil 213 habitants



Les CEE valorisés par le SICECO pour le compte de la commune de Vic-sous-Thil correspondent à des travaux de réhabilitation de logements communaux dans une ancienne école dans le cadre de l'opération «Cœur de Villages Plus». Grâce au bénéfice de leur vente, qui s'élève à 2 600 €, nous allons rénover notre éclairage public et ainsi améliorer son efficacité énergétique.

" Nous allons réinvestir le bénéfice de la vente des CEE dans notre éclairage public "

De plus en plus de communes se mobilisent pour les CEE

CEE pour les travaux effectués de 2006 à 2009

Vente en 2010

Éclairage public

218 dossiers retenus
3 762 luminaires rénovés
6 millions d'€ TTC de travaux
24 millions de kWh Cumac de CEE

Bâtiment

2 améliorations éligibles
Passage en double vitrage +
Remplacement chaudière
41 000 € TTC de travaux
393 000 kWh Cumac de CEE

CEE vendus en 2010 pour **85 600 €** dont **1 378 €** reversés à 2 communes

CEE pour les travaux effectués en 2010

Vente en 2011

Éclairage public

53 dossiers retenus
746 luminaires rénovés
1 million d'€ TTC de travaux
4,8 millions de kWh Cumac de CEE

Bâtiment

100 améliorations éligibles
Isolation, chauffage, vitrage,
régulation, ...
1 million d'€ TTC de travaux
16,1 millions de kWh Cumac de CEE

CEE vendus en 2011 pour **93 000 €** dont **71 800 €** reversés à 44 communes

Sensibiliser à une optimisation de l'énergie

Pompes à chaleur (PAC) : attention au réseau électrique !

Pour un développement harmonieux des réseaux électriques

À l'heure où le développement durable et la préservation de l'environnement sont devenus une préoccupation majeure des Français, de plus en plus de Côte-d'Or se tournent vers des modes de chauffage utilisant les énergies renouvelables. C'est le cas des pompes à chaleur qui rencontrent un franc succès puisqu'elles permettent de faire des économies d'énergie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre en puisant les calories naturellement présentes dans l'air, l'eau ou le sol. Malgré son intérêt énergétique, ce type d'équipement électrique peut engendrer de fortes contraintes sur le réseau qu'il convient d'étudier en amont de l'installation.

Informier pour éviter les problèmes

Il convient de prévenir le grand public que l'installation d'un système de chauffage utilisant des moteurs électriques, comme les pompes à chaleur, nécessite de vérifier au préalable la compatibilité du réseau électrique d'alimentation avec les puissances à installer.

En tant qu'interlocuteurs principaux des particuliers lorsqu'ils sélectionnent et dimensionnent un système de chauffage électrique, les installateurs ont donc un rôle primordial à jouer dans leur mise en œuvre, dans le respect des normes en vigueur. C'est la raison pour laquelle, en Côte-d'Or, le SICECO et ERDF ont décidé de s'associer avec les organismes fédérant les installateurs afin :

- d'informer les professionnels sur la gestion des réseaux électriques (interlocuteurs, maîtres d'ouvrage des travaux, problématique des contraintes, ...)
- de rappeler les principales règles et procédures de raccordement
- d'évoquer le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la mise en place des pompes à chaleur

Protéger les consommateurs

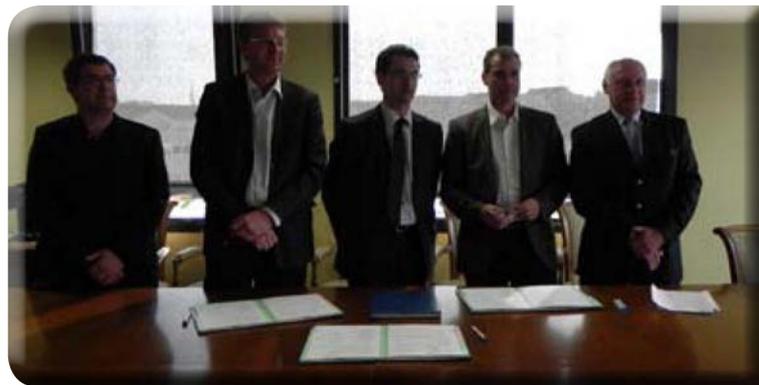
Dans le cadre de la prévention de ces risques auprès du plus grand nombre, le SICECO, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Côte-d'Or (CAPEB Côte-d'Or), la Fédération Française du Bâtiment de Côte-d'Or (FFB 21) et ERDF ont convenu de définir un code de bonne conduite destiné aux installateurs d'équipements thermiques faisant appel à des pompes à chaleur. Signée le 11 avril, cette convention, qui définit clairement les responsabilités de chacun des acteurs, permet donc une meilleure gestion de la mise en place des pompes à chaleur afin de protéger les consommateurs contre les contraintes pouvant résulter de l'installation d'un tel système de chauffage.

La presse en a parlé

Invités à la signature de la convention, les médias locaux ont relayé l'information.

Intervenir auprès des particuliers

Le SICECO a participé à la semaine de l'énergie organisée par l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) et la Communauté de communes du Val de Vingeanne. Il a présenté aux participants ses activités notamment ses missions de veille au maintien d'un service public de fourniture et de distribution électrique performant et au bon fonctionnement des marchés. Il a terminé sa présentation par une explication des différents acteurs du secteur de l'énergie et de leurs rôles respectifs.



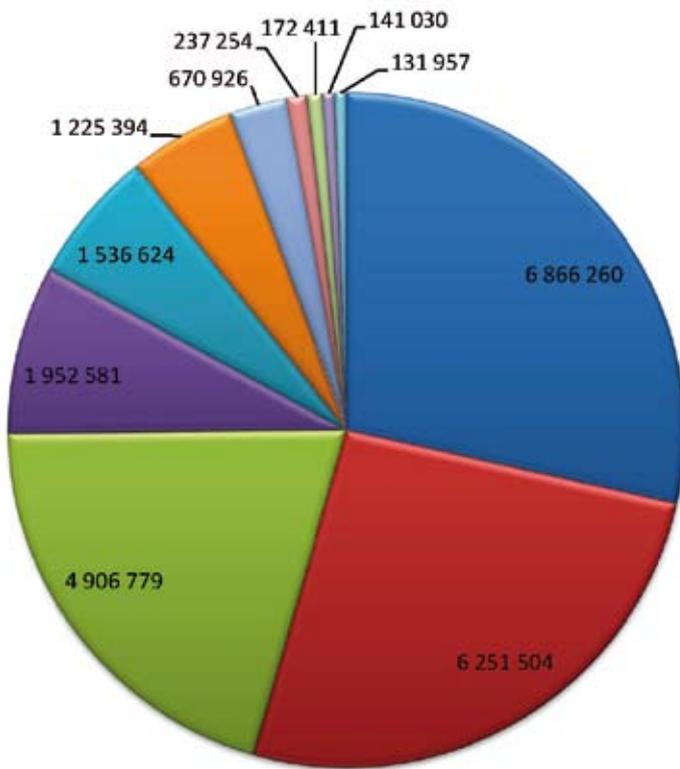
Jean Manuel Cabrillana, Président de la Chambre Professionnelle Couverture Plomberie Génie Climatique de la FFB 21 - Régis Penneçot, Président de la CAPEB 21 - Hervé Champenois, Directeur territorial d'ERDF - Frédéric Demongeot, Président de la Chambre Professionnelle Électricité de la FFB 21 - Jacques Jacquenet, Président du SICECO lors de la signature de la convention

Le saviez-vous ?

Le SICECO et la CAPEB Côte-d'Or ont organisé une réunion d'information le 28 janvier en direction des installateurs de PAC (électriciens et plombiers-chauffagistes), principaux interlocuteurs des particuliers pour le choix de ce type d'équipement.



Les dépenses

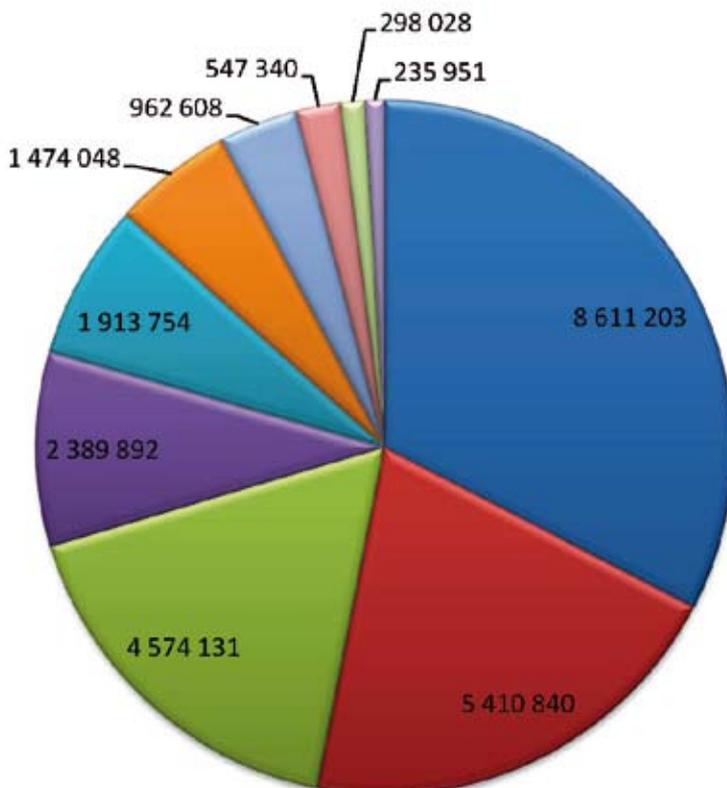


Montant total

24 092 721 €

- Travaux d'électrification rurale
- Opérations d'ordre (Virement de section, Opérations d'ordre)
- Travaux d'éclairage public
- Travaux d'extensions de réseau
- Salaires
- Maintenance éclairage public et signalisation
- Moyens de fonctionnement
- Divers
- Fourreaux par anticipation de la fibre optique
- Pré-diagnostics énergétiques
- Reversement RODP

Les recettes

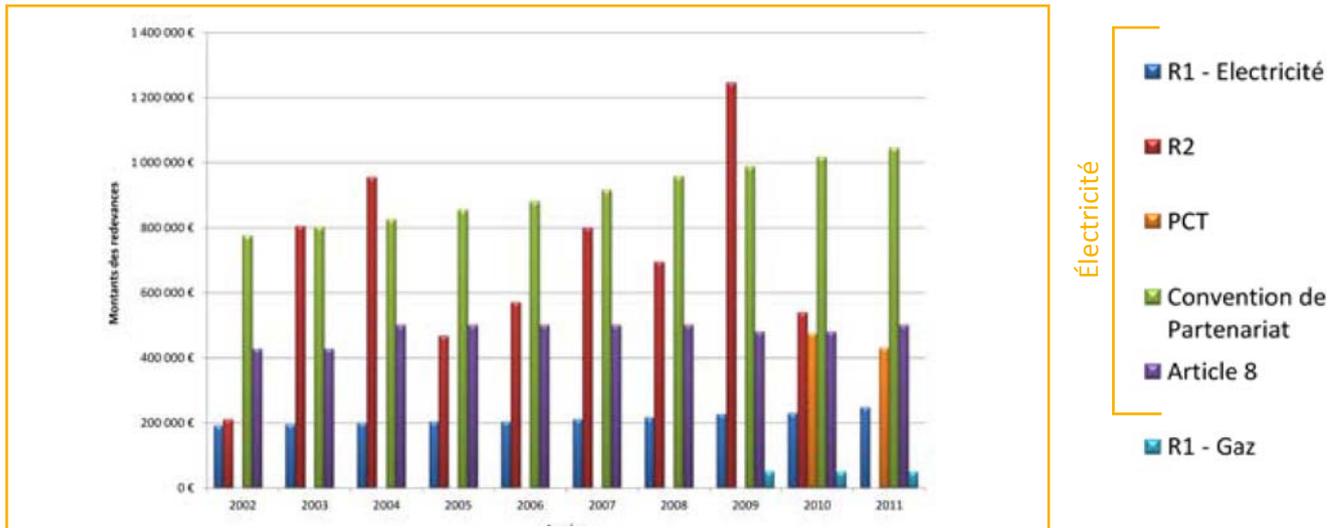


Montant total

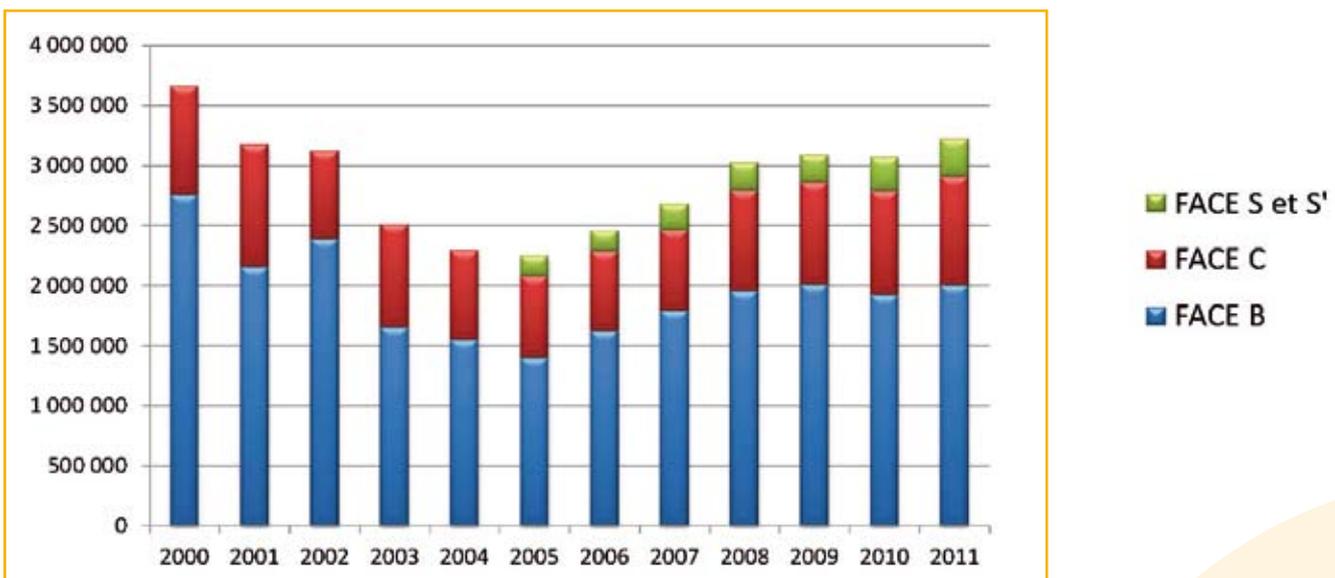
26 417 795 €

- Opérations d'ordre (Reprise résultat CA 2010, Opérations d'ordre)
- Participation des communes
- Taxe sur l'électricité
- Facé
- TVA
- Redevances de concession
- Article 8 (Contrat de concession ERDF pour enfouissement réseau) - PCT
- Participation du Département
- Participations des particuliers sur les extensions
- Autres recettes

Évolution des redevances de concession reversées par ERDF - GRDF



Affectation des crédits FACÉ pour l'électrification rurale



Ces crédits ont permis de réaliser des travaux selon la répartition suivante :

Affectation	Nombre de dossiers	Montants TTC
FACÉ B	44	2 000 000
FACÉ C	14	908 000
FACÉ S et S'	16	313 000
SICECO / ERDF*	16	1 495 000

*La dotation SICECO / ERDF («article 8») a été négociée dans le cadre d'une enveloppe globale de travaux de 2 990 000 € TTC sur 2 années (2011 à 2012)

Mise en place de la TCFE

Au 1^{er} janvier, la TCFE remplace la taxe sur l'électricité (TLE). Désormais, cette taxe s'applique uniquement sur la quantité d'énergie consommée et non plus sur le montant de la facture (voir page 7). Les tarifs de référence sont fixés par la loi à :

- 0,75 €/MWh pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA
- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA

Pour assurer la transition entre les deux dispositifs, le taux de taxe sur la fourniture d'électricité de 8 % appliqué en 2010 a été automatiquement reconduit et appliqué aux tarifs de référence, soit un barème de taxe respectivement de 6 euros et 2 euros par MWh, selon la nature des utilisateurs (à l'exception de la commune de Cléry).

Échos des services

Michel Urlacher, technicien du secteur B, est parti en retraite après 17 années et 6 mois passés au service du SICECO

Fabien Maître devient technicien du secteur B suite à l'obtention de sa licence professionnelle spécialité éclairage public et réseau d'énergie à l'ISFME

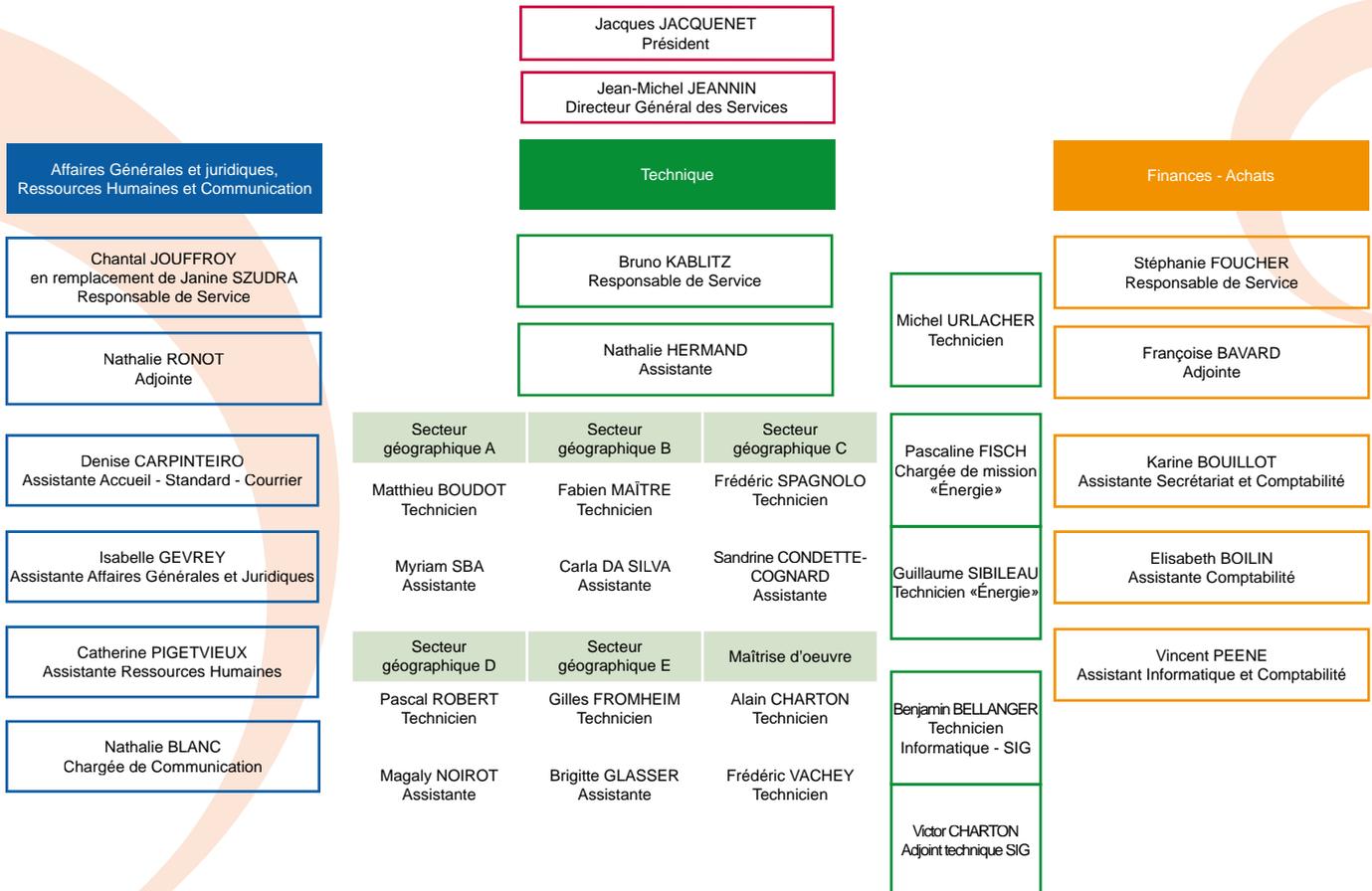
Arrivée de Guillaume Sibileau au poste de technicien énergie

Retour de Magaly Noirot en tant qu'assistante de Pascal Robert et de Victor Charton comme adjoint technique SIG

Départ de Brett Le Nevé et de Dorothée Requet

Accueil de 2 stagiaires, Caroline Guérin au service Finances-Achats et Ugo Terrand au service Affaires générales

Organigramme des services au 31 décembre 2011



Coup de projecteur

La formation du personnel

Face à des activités en perpétuelle évolution et toujours plus exigeantes, le SICECO mise sur la formation de ses agents pour répondre au mieux aux besoins des collectivités.

En 2011, **28** agents ont suivi une ou plusieurs formations soit **99** jours. Parmi les sujets abordés, on retrouve la bureautique, la comptabilité, les ressources humaines, l'énergie, l'éclairage public sans oublier les habilitations électriques, la préparation aux concours et examens et la formation ACMO.

Le saviez-vous ?

Le personnel du SICECO a adopté un règlement intérieur qui prend effet au 1^{er} juillet. Ce document vise à mieux organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein du SICECO. En parallèle, une charte informatique a été signée.

Par ailleurs, un Document Unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisé en 2011. Véritable état des lieux du niveau de sécurité des collaborateurs, il constitue une base solide permettant au SICECO de s'inscrire dans une démarche pérenne et efficace d'amélioration des conditions de travail. Les risques ainsi recensés ont fait l'objet d'un plan d'actions afin de les réduire, les éviter voire les supprimer. Ces actions seront mises en œuvre en 2012.

Une équipe au service des élus et des usagers

Une journée avec le service maîtrise d'œuvre

Pas totalement satisfait des activités rendues par les entreprises de maîtrise d'œuvre, le SICECO a souhaité internaliser cette prestation. Ainsi, en 2011, un tout nouveau service voit le jour au sein du SICECO : la maîtrise d'œuvre chapeautée par le responsable du service technique, Bruno Kablitz. Aux commandes, deux techniciens expérimentés : Alain Charton et Frédéric Vachey. Rencontre ...

Le saviez-vous ?

La maîtrise d'œuvre suit principalement des travaux dits « complexes » c'est-à-dire les enfouissements, les gros travaux de renforcement et d'extension du réseau électrique. Elle intervient lorsque les travaux sont lancés, les études techniques et financières étant assurées par les techniciens de secteurs.



Frédéric Vachey et Alain Charton dans leur bureau du SICECO

Un emploi du temps partagé entre le terrain (60 %) et le bureau (40 %)

Sur le terrain,



Contrôler les entreprises
vérifier les travaux en cours



Veiller à la sécurité notamment pour la circulation des usagers de la route et des ouvriers



Gérer et régler les problèmes (infiltrations chez les privés, mauvaise commande)

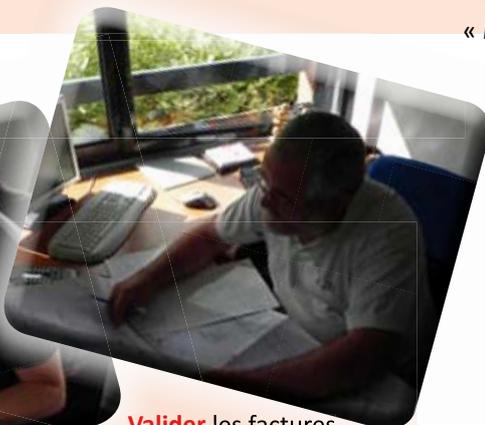


Rencontrer les élus et **coordonner** le chantier

Au bureau



Rédiger les comptes rendus des visites de chantier (plusieurs visites selon l'ampleur des travaux)



Valider les factures
Maîtriser les plannings

Relancer les entreprises

« Maîtriser les techniques (enfouissement, terrassement, raccordement, ...), savoir négocier et rester persuasif, trois qualités indispensables et indissociables pour réussir nos missions de maîtrise d'œuvre) »

Frédéric Vachey

Coup de projecteur...

Quels avantages d'une maîtrise d'œuvre interne ?

- ➊ Plus de réactivité grâce à une meilleure connaissance des communes et un service dédié
- ➋ Plus de souplesse
- ➌ Plus d'économies : 80 % des dossiers sont traités en interne

« Pour être un bon technicien de maîtrise d'œuvre, il faut avant tout une bonne expérience du terrain et de solides connaissances techniques »

Alain Charton

Se construire une identité forte

Augmenter sa visibilité

Afin d'être visible sur les routes de Côte-d'Or et dans les communes visitées, le SICECO a décidé de poser une signalétique sur les véhicules de service. Le marquage est installé uniquement à l'arrière du véhicule et comprend le logo (reconnaissance visuelle du SICECO), l'adresse du site internet (complément d'information pour ceux qui le souhaitent) et une signature «*Le SICECO participe à l'aménagement de votre territoire*».



Pose de la signalétique



Voitures de service

Informer les riverains et être visible sur les chantiers

Désormais, le SICECO impose à ses entreprises titulaires des marchés, la pose d'un panneau de chantier afin de signaler aux riverains les travaux en cours dans leur commune. Tous les panneaux, plus ou moins grands selon la nature du chantier, indiquent le type et la durée des travaux, le maître d'ouvrage et l'entreprise.



Le saviez-vous ?

Le SICECO a adopté une signature reflétant ses missions «*Le SICECO participe à l'aménagement de votre territoire*». Elle sera mentionnée sur les outils de communication du SICECO.

Rencontrer son public

Comme tous les ans, le SICECO a participé au salon Cité 21 organisé au Palais des Congrès de Dijon. Si le décor de l'année précédente sur le thème des compétences du SICECO a été repris, il a été agrémenté d'un paravent permettant de présenter le Guide des énergies renouvelables publié par le SICECO.

Deux jours pour s'interroger

Évoquer les projets futurs, faire le point sur les dossiers en cours, se renseigner sur la programmation des travaux, une chose est sûre, les élus ont profité de ces deux jours pour rencontrer la totalité des services du SICECO.

Deux jours pour se former

Un espace multimédia animé par les agents du SICECO et équipé de deux ordinateurs a permis aux élus de se familiariser avec les outils informatiques mis à leur disposition par le SICECO :

- www.siceco.fr pour s'informer
- www.gepweb.com pour suivre ses consommations et l'évolution de son patrimoine en matière d'énergie
- <http://sig.siceco.fr> pour visualiser son réseau d'éclairage public et gérer la maintenance (signalement des pannes)



Espace multimédia

Deux jours pour s'informer

Une conférence sur les nuisances lumineuses et les conséquences sur l'environnement a réuni les élus autour de Samuel Challéat, Docteur en Géographie (Laboratoire ThéMA UNR CNRS 6049), de Grégoire Jay, Chef du service Réseaux Electriques et Eclairage Public au SIDEC (Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de e-communication du Jura), de Claude Rémy, Maire de Brochon et de Bruno Kablitz, responsable du service technique du SICECO (voir page 13).



Essai de la voiture électrique

Deux jours pour récompenser

Le SICECO a profité du salon pour récompenser les communes lauréates du concours AFE (voir page 18). Il a également remis à l'aide d'un chèque symbolique le produit de la vente des CEE à 44 communes (voir page 23).

Deux jours pour tester

Pendant les deux jours de salon, le SICECO a mis la voiture à disposition des élus afin qu'ils puissent se forger leur propre opinion en tant qu'utilisateurs.

Le saviez-vous ?

Le SICECO a réalisé deux insertions publicitaires dans :

- L'Annuaire des services publics de la Côte-d'Or
- L'Écho des communes

Renforcer sa présence médiatique

En 2011, le SICECO a sollicité les médias à chaque événement organisé (remises de prix, inaugurations, ...).

Ci-dessous, articles du Bien Public du (de g. à dte) 26 novembre, 4 mars, 30 mai et 14 février





siceco
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or

Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39
www.siceco.fr
contact@siceco.fr